

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024





Table des matières

Edito du Président P.03

1



Fonctionnement Ressources

Les compétences	P.08-09
Vie de l'Agglomération	P.10-13
Le Budget	P.14-15
Ressources Humaines	P.16-17
Commande Publique et Affaires Juridiques	P.18-19
Communication	P.20-21
Systèmes d'Information	P.22

2



Des engagements pour une qualité de vie au quotidien

Petite Enfance	P.24-25
Culture	P.26-29
Accès à la Santé et aux Soins	P.30-31
Accès au Droit et Politique de la Ville	P.32-33
Centre Intercommunal d'Action Sociale	P.34-35
Sport	P.36

3



Un aménagement du territoire équilibré et attractif

Économie et Innovation	P.38-39
Agriculture	P.40
Tourisme	P.41
Transport et Mobilité	P.42-43
Infrastructures	P.44-45
Habitat	P.46-47
Aménagement du Territoire	P.48-49
Soutien aux communes	P.50

4



Un territoire de référence en matière environnementale

Gestion et Valorisation des Déchets	P.52-53
Protéger la Forêt	P.54-55
Gestion des Milieux Aquatiques	P.56
Eaux Pluviales Urbaines	P.57
SPANC	P.58
Eau Potable et Assainissement	P.60-61



Edito

En 2024, l'Agglo Provence Verte a poursuivi son engagement aux côtés de ses 28 communes-membres pour assurer un développement harmonieux du territoire et améliorer la qualité de vie de ses habitants. Cette année a été marquée par de nombreuses réalisations et initiatives qui témoignent de notre volonté d'accompagner les évolutions sociétales, économiques et environnementales.

La priorité de l'Agglo Provence Verte est d'offrir des services de proximité de qualité, en répondant aux attentes des citoyens et en renforçant les synergies entre les différents acteurs du territoire. Dans un contexte de transition écologique incontournable, l'Agglo a intensifié ses actions en faveur d'une mobilité durable, de la sobriété énergétique et de la préservation de notre environnement.

Ce rapport d'activité met en lumière les avancées concrètes et les projets structurants menés en 2024. Qu'il s'agisse d'aménagement urbain, de développement économique, de solidarité ou encore d'innovation, l'ambition reste la même : construire un territoire attractif, inclusif et respectueux de son environnement.

Merci à toutes les énergies qui contribuent quotidiennement à la vitalité de notre Agglo.

Ensemble, poursuivons cette dynamique au service de nos habitants et des générations futures.

Didier BREMOND
Président de l'Agglo Provence Verte



L'année 2024 en images



Pose de la 1^{ère} pierre de la STP
Méounes
22 mars 2024



Procès Pénal Interactif
30 mai 2024



Conférence Violences intrafamiliales
3 décembre 2024



Inauguration de la crèche «La Courte Échelle»
Brignoles
20 septembre 2024



Foire de Brignoles
Avril 2024



Signature de la convention avec CITEO
25 octobre 2024



Dispositif «Provence Verte Mécénat» Lancement officiel lors de la Foire de Brignoles



Remise du Label Parc+ pour la Zone d'Activité de Nicopolis par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE)

14 octobre 2024



1^{er} Forum Santé-Vous-Bien en Provence Verte 12 juin 2024



10 ans du Centre d'Art Contemporain
Chateauvert
12 juillet 2024



Chantier des Collections
Musée des Comtes de Provence
du 16 au 23 décembre 2024



Visite des sites de traitement des déchets du Territoire 22 octobre 2024



Le Président

Élu parmi les conseillers communautaires, il est l'organe exécutif de la Communauté d'Agglomération.

Bureau Communautaire

Le bureau communautaire composé de 31 membres prépare et instruit les dossiers qui seront soumis au vote du Conseil communautaire.

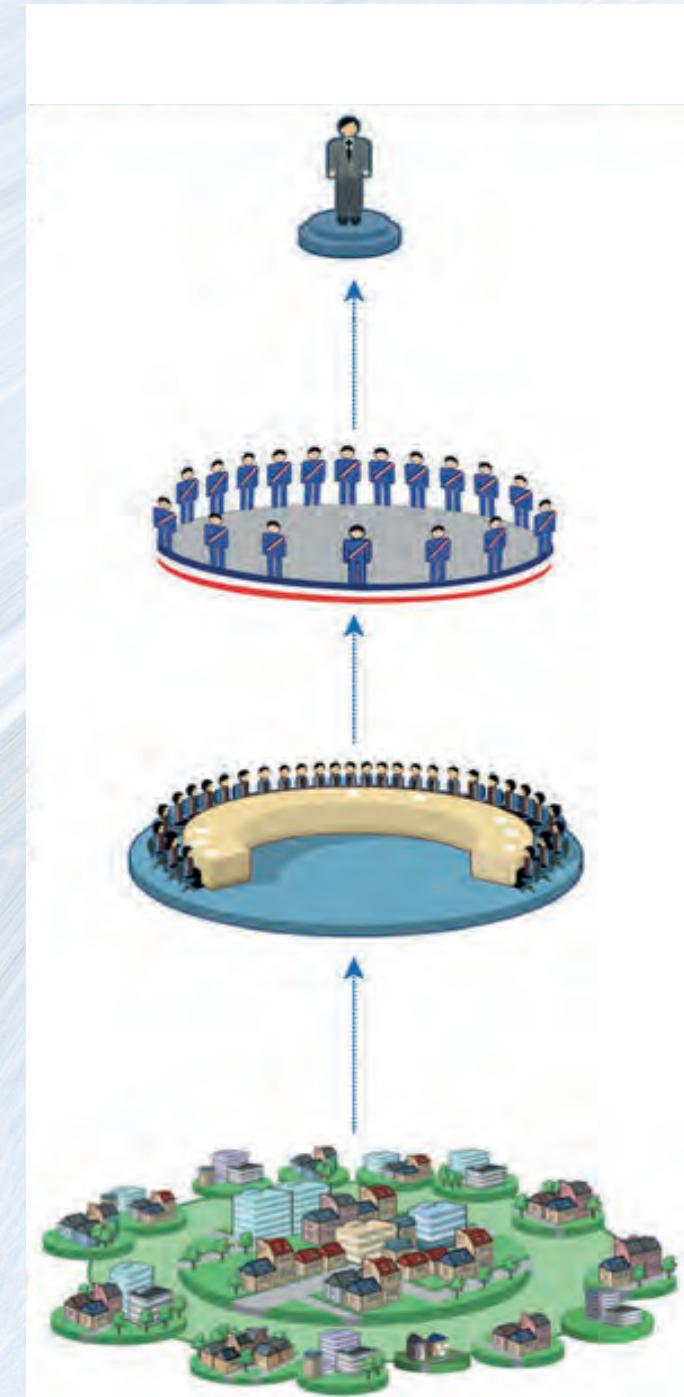
Comme le permet la loi, le Bureau communautaire s'est vu confier un rôle délibératif par délégation du Conseil dans les domaines listés dans la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020.

Conseil Communautaire

Organe délibérant de l'Agglomération Provence Verte, il est composé de 52 conseillers communautaires issus des conseils municipaux des 28 communes du territoire.

28 communes

Bras * Brignoles * Camps la Source * Carcès * La Celle * Châteauvert * Cotignac * Correns Entrecasteaux * Forcalqueiret * Garéoult * Mazaugues * Méounes-lès-Montrieux * Montfort-sur-Argens * Nans-les-Pins * Néoules * Ollières * Plan-d'Aups-Sainte-Baume * Pourcieux Pourrières * Rocbaron * La Roquebrussanne * Rougiers * Saint-Maximin-la-Sainte-Baume Sainte-Anastasie-sur-Issole * Tourves * Le Val * Vins-sur-Caramy



1

Fonctionnement Ressources



Les compétences



L'Agglomération Provence Verte agit quotidiennement au service de ses habitants et des communes qui la composent. Les transports, l'habitat, la collecte des ordures ménagères, l'accueil des jeunes enfants, l'accès à la santé, les espaces « France services »....., sont quelques exemples de l'action publique

À ce jour l'Agglomération Provence Verte exerce 09 compétences obligatoires et 16 compétences facultatives :

Les compétences obligatoires

La loi impose 09 compétences obligatoires pour les communautés d'agglomération :

1. Développement économique
2. Aménagement de l'espace communautaire
3. Equilibre social de l'habitat
4. Politique de la ville
5. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GéMAPI)

Des syndicats mixtes coordonnent les actions Gémapi sur une échelle territoriale large correspondant à un grand bassin versant.

L'Agglomération Provence Verte a transféré sa compétence Gémapi à 4 syndicats :

SMA
EPAgE MENELIK
EPAgE HuCA
SMBVG

6. Aire d'accueil des gens du voyage
7. Gestion et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés
Seule la compétence traitement est déléguée au SIVED-NG,
La CAPV a repris la compétence collecte à compter du 1er janvier 2024
8. Eau potable et Assainissement des eaux usées
9. Eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du CGCT

Reprise de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés par l'Agglomération Provence Verte à compter du 1er janvier 2024.
Délibération n° CC-2023-126 du 30 juin 2023

Les compétences *facultatives*

16 compétences non imposées par la loi sont également exercées par l'Agglomération Provence Verte. Lorsqu'une compétence a été transférée, les communes ne peuvent plus intervenir dans ce domaine. Il s'agit du principe d'exclusivité.

1. Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire
2. Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
3. Construction, aménagement, entretien et de gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
4. Action sociale d'intérêt communautaire
5. Assainissement non collectif
6. Petite Enfance
7. Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'art. L. 1425-1 du CGCT
8. Accès au Droit
9. Agriculture
10. Forêt
11. Formation, emploi et insertion
12. Culture
13. Sports
14. Installation et entretien des abribus affectés au service des transports publics
15. Espaces « France Services »
16. Versement de la contribution obligatoire au budget du SDIS

Transfert de la compétence Règlement Local de Publicité à l'Agglomération Provence Verte à compter du 1er janvier 2024. Délibération n° CC-2023-132 du 29 septembre 2023.

L'élaboration de ce RLPI est rattaché à la compétence facultative en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie



Les conseillers communautaires



Les membres du Bureau Communautaire

Didier BREMOND

Président

Maire de Brignoles

Gérard FABRE

1er Vice-Président
Maire de Garéoult

Jean-Claude FELIX

3ème Vice-Président
Maire de Rocbaron

Romain DEBRAY

4ème Vice-Président
Maire d'Entrecasteaux

Sébastien BOURLIN

6ème Vice-Président
Maire de Pourrières

Jean-Michel CONSTANS

7ème Vice-Président
Maire de Tourves

Jérémy GIULIANO

8ème Vice-Président
Maire de Le Val

Franck PERO

9ème Vice-Président
Maire de Bras

Jean-Pierre VERAN

10ème Vice-Président
Maire de Cotignac

Jean-Martin GUISIANO

11ème Vice-Président
Maire de Méounes-les-Montrieux

Olivier ARTUPHEL

12ème Vice-président
Maire de Nans-les-Pins

Serge LOUDES

13ème Vice-Président
Maire de Chateauvert

Eric AUDIBERT

14ème Vice-Président
Maire de Montfort-sur-Argens

Jacques PAUL

15ème Vice-Président
Maire de La Celle

Jean-Luc BONNET

Maire
Vins-sur-Caramy

Gilbert BRINGANT

Maire
Forcalqueiret

David CLERCX

Maire
Camps-la-Source

Olivier BARTHELEMY

Maire
Ollières

Michel GROS

Maire
La Roquebrussanne

Laurent GUEIT

Maire
Mazaugues

Olivier HOFFMANN

Conseiller Municipal
Sainte Anastasie-sur-Issole

Carine PAILLARD

Maire
Plan-d'Aups-Sainte-Baume

Claude PORZIO

Maire
Pourcieux

Alain RAVANELLO

Maire
Carcès

Nicole RULLAN

Maire
Correns

Patrice TONARLLI

Maire
Rougiers

Alain DECANIS

Maire
Saint-Maximin-la-Sainte Baume

Chantal LASSOUTANIE

1ère Adjointe
Brignoles

Catherine DELZERS

3ème adjointe
Brignoles

Pascal SIMONETTI

2ème adjoint
Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Les membres du **Conseil Communautaire**

Lydie BERTIN-PATOUX
Commune de Nans-les-Pins

Claude BETRANCOURT
Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Nathalie CANO
Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Myriam FIRMIN
Commune de Tourves

Jacque FREYNET
Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Annie GIUSTI
Commune de Brignoles

Blandine GOMART-JACQUET
Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

André GUIOL
Commune de Néoules

Paul KHADIR
Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Bertrand KIEFFER
Commune de Brignoles

Christine DORGAL-LANFRANCHI
Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Corinne LANGE-RINAUDO
Commune de Le Val

Cécile LAYOLO
Commune de Rocbaron

Sophie LE METER
Commune de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

Lionel MAZZOCHI
Commune de Garéoult

Denis MONDANI
Commune de Brignoles

Laurent NEDJAR
Commune de Brignoles

Magali PELISSIER
Commune de Pourrières

Mouloud BELAIDI
Commune de Brignoles

Marie-Laure PONCHON
Commune de Garéoult

Nathalie SALOMON
Commune de Brignoles

Philippe VALLOT
Commune de Brignoles



Vie de l'Agglomération



La Direction des Assemblées a pour rôle de planifier et d'organiser les Assemblées Délibérantes de l'Agglomération, de veiller aux respects des procédures ainsi qu'à la sécurisation des actes.

La Direction des Assemblées prépare les convocations et assure les formalités nécessaires à l'acquisition du caractère exécutoire des actes (délibérations, décisions et arrêtés) (transmission des actes au contrôle de légalité, publication)

En 2024 la modification des statuts de l'Agglomération Provence Verte pour la prise en compte de la compétence «règlement local de publicité extérieure» a été actée par Arrêté Préfectoral n° 12/2024-BCLI en date du 23 janvier 2024.

Cette compétence est ajoutée à l'article 6 relatif à la compétence facultative en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Le Débat d'Orientation Budgétaire, étape importante avant l'adoption du Budget, a eu lieu lors de la séance du conseil communautaire du 05 février 2024, il a été acté par délibération n° CC-2024-001.

Le Budget Primitif et 7 budgets annexes (Nicopolis - Transports -Collecte des déchets - Spanc - Eau Potable-Assainissement collectif - Photovoltaïque) ont été adoptés par délibération n° CC-2024-027 lors de la séance du conseil communautaire du 05 avril 2024.

La composition des commissions organiques de l'Agglomération a été mise à jour par délibération du conseil communautaire n°CC-2024-181 du 06 décembre 2024.

Une subvention de 10 000 € a été votée en faveur de la Protection Civile pour venir en aide aux sinistrés de Mayotte suite au passage du cyclone Chido le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans.

Le Conseil communautaire vote en moyenne 37 délibérations par séance et le Bureau communautaire 12 délibérations par séance

La participation des élus aux Conseils communautaires est en moyenne de 77% par séance. Pour la séance du Bureau communautaire la présence des élus est en moyenne de 83%.

CHIFFRES CLÉS

6 réunions du Conseil
223 délibérations

11 réunions du Bureau
135 délibérations

310 Décisions

59 Arrêtés



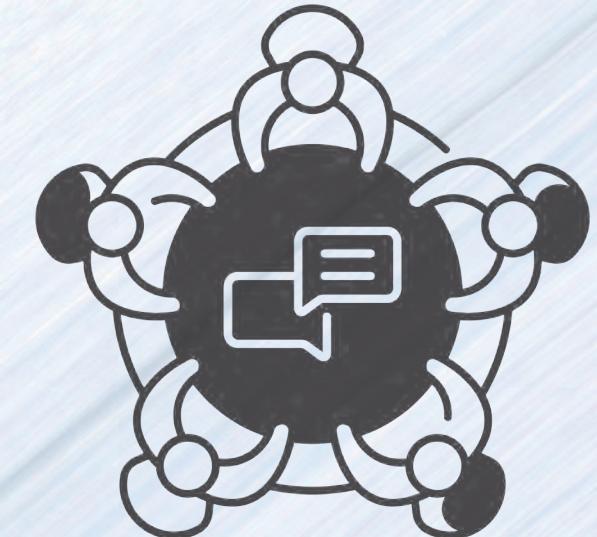
Commissions et délégations



Les commissions sont composées de Conseillers Communautaires et de Conseillers Municipaux des communes-membres de l'Agglomération Provence Verte. Chaque commission traite d'un domaine d'intervention particulier et représente donc un lieu de concertation privilégié.

Liste des 17 commissions organiques de l'Agglomération Provence Verte

- Culture – Serge LOUDES
- Agriculture – Eric AUDIBERT
- Finances – Sébastien BOURLIN
- Environnement Climat Air Energie – Jérémie GIULIANO
- Tourisme – Jean-Claude FELIX
- Politiques Contractuelles- Jean-Martin GUISIANO
- Collecte tri et valorisation des déchets – Didier BREMOND
- Petite Enfance – Romain DEBRAY
- Développement Economique et Aménagement du Territoire – Didier BREMOND
- Affaires Générales - Gérard FABRE
- Sport – Didier BREMOND
- Mobilités et Transports – Jean-Michel CONSTANS
- Eaux, Assainissement Collectif et Non Collectif et Eaux Pluviales – Franck PERO
- Habitat et Gens du Voyage – Jean-Pierre VERAN
- Forêt et Politiques Paysagères – Ollivier ARTUPHEL
- GéMAPI – Jacques PAUL
- Politique de la Ville, CIAS, social – Chantal LASSOUTANIE



À ces commissions de travail s'ajoutent six instances relevant d'une obligation légale

- La Commission d'Appel d'Offres (CAO),
- La Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
- Le Comité Social Territorial (CST)
- La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT)
- La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)



Le Budget

La Direction du Budget et de la Comptabilité est composée d'un Directeur , deux responsables de service (Recettes - Dépenses) et de sept assistantes financières.

Les missions de la Direction :

- Préparer et élaborer l'ensemble des documents financiers et budgétaires (un budget principal et neuf budgets annexes),
- Assistance et conseil auprès des différents services de l'Agglomération, à ce titre, elle participe à la définition des orientations financières et à leur exécution,
- Mettre en œuvre et actualiser le Pacte Fiscal et Financier et le Plan Pluriannuel d'Investissement,
- Assurer la bonne gestion financière de l'Agglomération avec l'élaboration, l'exécution et le suivi des budgets

* Règlement des fournisseurs et recouvrement des débiteurs, facturation à l'usager, gestion des investissements et opérations liées (inventaire), gestion de la dette et des garanties d'emprunts...

Budgets	Lignes de Mandats	Délai paiement CAPV (jours)	Lignes de titres	Taux de recouvrement sur L'exercice 2024 (%)
CAPV	15 630	13,65	3 704	98,12
SPANC	283	16,48	2 860	85,01
PHOTOVOLTAIQUE	14	21,36	3	100,00
NICOPOLIS	70	24,83	5	100,00
TRANSPORTS	685	12,11	205	97,88
EAU POTABLE	1 298	13,97	1 057	79,42
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	1 369	14,60	786	94,76
COLLECTE DES DÉCHETS	1 435	13,26	2 191	88,37
CIAS	394	11,19	41	100,00
ADJ	565	8,64	458	82,90
TOTAL	21 743	150,09	11 310	92,65 %

Soit pour l'ensemble des budgets :

- 21 743 lignes de mandats
- 11 310 lignes de titres
- Un délai de paiement uniquement ordonnateur à 15 jours (moyenne)
- Un taux de recouvrements pour les titres de 92.65 % (moyenne)



Structuration du Budget de l'Agglomération Provence verte

Le budget de l'Agglomération est structuré en quatre axes :

AXE 1

Soutenir la solidarité intergénérationnelle
Renforcer les services publics de proximité

AXE 2

Aménager le territoire
Favoriser le développement économique

AXE 3

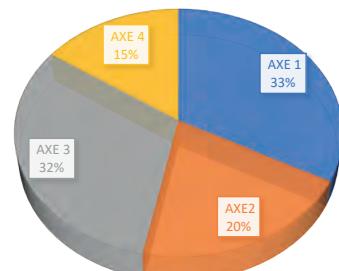
Protéger l'Environnement
Préserver les ressources naturelles

AXE 4

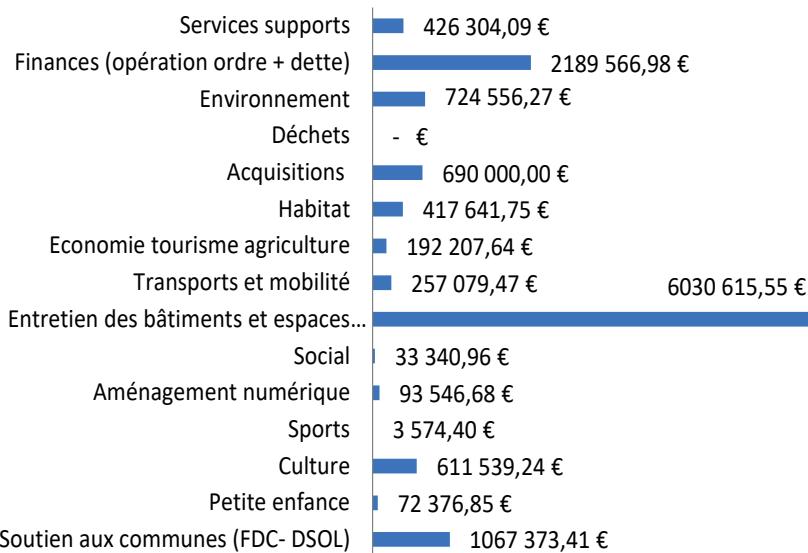
Directions supports au service des politiques publiques

	Répartition du réalisé 2024 par axes
AXE 1	28 980 992,52 €
AXE 2	18 081 045,56 €
AXE 3	27 820 835,67 €
AXE 4	13 622 864,75 €
TOTAL	88 505 738,50 €

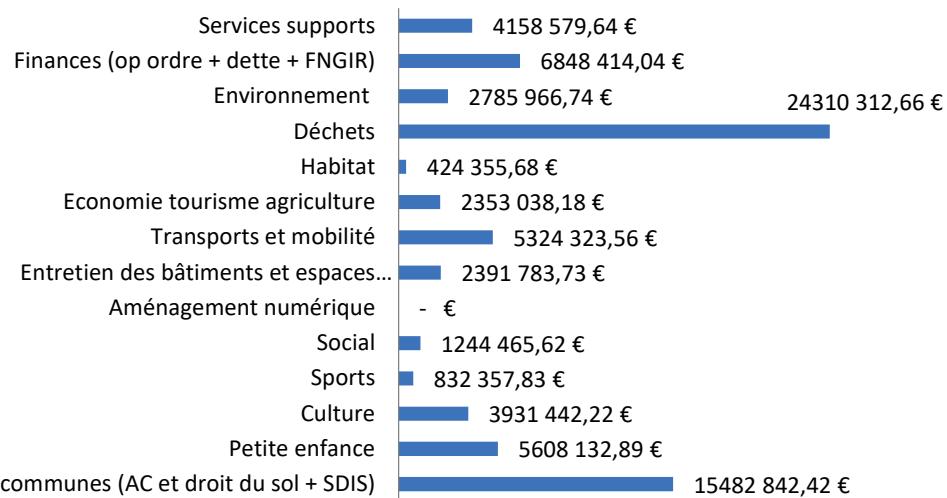
RÉPARTITION DU RÉALISÉ EN % 2024 PAR AXES



Section d'investissement Réalisé en 2024



Section de fonctionnement Réalisé en 2024



Les Ressources Humaines



Sous l'autorité de la Directrice du Pôle Ressources, la Direction des Ressources Humaines met en œuvre la politique RH décidée par l'autorité territoriale. A ce titre, elle est garante des intérêts de l'établissement et des règles visant à l'équité de traitement des agents.

La Direction des Ressources Humaines assure le pilotage de la masse salariale et la gestion administrative et statutaire des agents. Elle est chargée du recrutement et du développement des compétences par la mise en œuvre d'actions de formation. Elle veille à l'application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail et anime le dialogue social.

Au quotidien, la Direction accompagne les agents et apporte également son expertise et son appui aux différents services et directions sur les questions RH.

Le contrôle interne, un enjeu de sécurisation important

Les ressources humaines présentent des caractéristiques qui rendent la qualité de leur gestion essentielle pour la performance de l'EPCI. Elles sont à la fois complexes, stratégiques et omniprésentes.

- Complexes : elles sont sensibles en ce qu'elles touchent au facteur humain ;
- Stratégiques : elles sont un levier de compétitivité, et nécessitent de combiner préoccupations de court et de long terme ;
- Omniprésentes : elles concernent l'ensemble des acteurs et entités de l'Agglomération.

Il apparaît primordial de sécuriser la donnée et les processus, raison pour laquelle la direction s'est attachée à fiabiliser les dossiers des agents dans le cadre de la campagne de fiabilisation des données RH.

La définition des processus RH et la ré-internalisation de la paie n'ont pas pu être menées en 2024, faute de ressources. L'opération devra se poursuivre dans les années à venir.

La GPECC, un enjeu clé pour l'Agglomération et la poursuite de son développement

Face au vieillissement des agents territoriaux et dans un contexte où le risque d'usure professionnelle apparaît de plus en plus prégnant, la mise en place et le développement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) apparaît déterminante pour accompagner les mutations auxquelles sont confrontées la CAPV.

Le déploiement d'une GPEEC doit permettre :

- D'identifier les besoins futurs liés à l'évolution de l'organisation et de ses métiers mais aussi les compétences disponibles non exploitées ;
- De repérer les métiers sensibles (métiers à évolution significative en quantité ou en compétence, métiers dont le marché de l'emploi est en tension) ;
- Organiser le recrutement, la formation et les parcours professionnels pour disposer au bon endroit et au bon moment des compétences nécessaires.

En 2024, la Direction des Ressources Humaines a accompagné les directions dans le cadre des réorganisations de services. L'organigramme de la CAPV a été complètement refondue dans le logiciel de gestion CIRIL pour permettre des circuits de validation automatique des congés, des demandes de formation et la tenue des entretiens professionnels annuels.

En parallèle, l'Agglomération Provence Verte a fait le choix de renforcer la prévention pour mieux suivre le document unique d'évaluation des risques professionnels et proposer des actions de prévention visant à adapter le travail à l'homme, en tenant compte des différences individuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé, permettant ainsi de favoriser le maintien dans l'emploi.

La dématérialisation, un enjeu important dans la modernisation de la gestion des Ressources Humaines

La dématérialisation constitue un levier essentiel de modernisation.

En 2024, sont entrés en production : le coffre-fort numérique pour envoi des bulletins de salaire sous format numérique, la gestion des frais de déplacement, des plannings, des heures supplémentaires, des entretiens professionnels et des formations directement via le CIRIL. Les contrats sont également incrémentés dans l'outil et envoyés au parapheur électronique par workflow.

Ces mesures ont permis de fluidifier les échanges avec les directions opérationnelles, tout en diminuant considérablement la consommation de papier et les frais postaux.

CHIFFRES CLÉS

Effectifs moyens 2024

366 agents

69 % de titulaires

**29 % de contractuels
de droit public**

2 % autres

66 % de femmes

34% d'hommes

**Age moyen
45 ans**

La masse salariale

16 271 126 €

**soit une évolution de
37,32 % par rapport à
l'année 2023**

**expliqué, notamment
par la reprise de la
compétence collecte et le
transfert de 77 agents du
SIVED NG vers la CAPV
à compter du
1er janvier 2024**

CST : 4 réunions

25 dossiers traités

FSSSCT : 3 réunions

13 dossiers traités



La Prévention

Une Conseillère en Prévention des Risques Professionnels a été recrutée le 1er septembre 2024 au sein du Service Prévention et Instances Paritaires de la DRH, qui assiste et conseille l'autorité territoriale ainsi que les services de l'Agglomération dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels. Elle coordonne également l'activité des conseillers et des assistants de prévention.

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Suite à la reprise de la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » au 1er janvier 2024 par la CAPV, la Direction de la Valorisation des Déchets a été créée et son D.U.E.R.P. a été intégré parmi les 7 unités de travail du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la CAPV/CIAS. Ce document obligatoire a pour but d'améliorer la sécurité et la santé physique et mentale des agents. Cette unité de travail du DUERP sera actualisée dans le courant de l'année 2025 afin de proposer les actions préventives nécessaires.



Duo Day 2024 : Immersion professionnelle à l'Agglomération Provence Verte

La 7ème édition nationale du Duo Day s'est tenue ce 21 novembre 2024, dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH) 2024. Cette journée d'immersion a permis de créer des duos entre professionnels et personnes en situation de handicap, favorisant inclusion et découverte des métiers. En effet, l'équipe du CLIC et l'équipe de la crèche de Tourves ont accueilli chacune une candidate pour former un duo.

Cette année encore, notre Agglomération s'est particulièrement investie et mobilisée en formant deux duos, réaffirmant son engagement pour l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap. Il est à noter qu'un stage en immersion professionnelle d'une semaine s'est concrétisé pour l'une des deux stagiaires en mars 2025 au CLIC.

Cette journée permet de favoriser les rencontres, de créer des vocations, mais aussi de faire naître des opportunités de collaborations futures, car l'emploi est l'un des vecteurs de l'inclusion.



Commande Publique et Affaires Juridiques



Avec près de 45 millions d'euros TTC d'achats publics réalisés en 2024, la Commande publique est incontestablement un levier économique majeur. Dans un contexte normatif de plus en plus contraint, l'équipe de la Commande publique s'attache à faire preuve d'agilité, d'innovation et d'adaptation pour répondre aux besoins de l'Agglomération.

En 2024, un renforcement de la Direction juridique et des achats avec l'arrivée de 3 nouveaux agents a permis de prendre en compte la reprise en gestion directe de la compétence collecte des déchets au 1er janvier 2024 et le remplacement d'un agent.

La Commande publique œuvre exclusivement au profit des autres services pour optimiser la dépense publique et répondre aux enjeux qualitatifs, sociaux et environnementaux des achats.

Le service juridique traite les litiges par voie amiable, gère les contentieux et entretient la gestion contractuelle avec les différents assureurs de l'Agglomération.

Une politique d'insertion des clauses sociales qui s'est poursuivie en 2024 :

Afin de développer l'inclusion sociale et professionnelle tout en favorisant la main d'œuvre locale, l'Agglomération poursuit la mise en œuvre d'une politique d'insertion par le biais de ses marchés publics.

Le partenariat avec le Département permet d'accompagner l'Agglomération et les entreprises titulaires dans la mise en œuvre d'heures d'insertion (chômage de longue durée, jeunes sortis du système scolaire, travailleurs handicapés ou seniors).

Plus particulièrement en 2024, ce sont :

- 11 161 heures d'insertion réalisées
- 15 marchés clausés
- 40 personnes ayant bénéficié d'une mission ou d'un contrat.

Focus sur les principaux marchés de l'année 2024 :

De nombreux marchés ont été lancés :

- L'accord-cadre en 2 lots de fourniture, installation et entretien de mobiliers urbains.
- L'accord-cadre à bons de commande pour des prestations de contrôle technique.
- L'accord-cadre à bons de commande en 3 lots pour des prestations d'impression et de distribution des supports de communication.
- Les travaux en 10 lots d'aménagement de la crèche « Pas de Grains » à Brignoles.
- L'acquisition de véhicules en 6 lots.
- L'achat de mobiliers dédiés au Campus connecté.
- Le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction de la crèche du Val.
- L'appel à manifestation d'intérêt pour l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur l'aire de covoiturage de Saint Maximin la Sainte Baume.
- Plusieurs études lancées telles que : l'élaboration d'un règlement local de publicité et la mission d'étude pré-opérationnelle des dispositifs de l'habitat.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Musée des Comtes de Provence, le chantier des collections en 5 lots a été attribué pour un montant de 1 169 103 € HT pour la tranche ferme et la restauration du tableau de Michel Serre a été commandée. Cela a permis aux prestataires de conditionner les œuvres, les transporter et les stocker sur un site dédié le temps de la réalisation des travaux du Musée.

CHIFFRES CLÉS

- 64 marchés notifiés en 2024.**
- 137 marchés et 6 DSP en cours d'exécution.**
- 249 courriers traités par le service marché.**
- 24 procédures marchés soit 50 lots publiés sur la plateforme e-marchesppublics.com.**
- 70 fiches de recensement des marchés complétées.**
- 42 avenants notifiés.**
- 47 ordres de service notifiés.**
- 34 marchés reconduits.**
- 37 actes de sous-traitance agréés.**
- 28 délibérations prises pour la Commande Publique.**
- 11 Commissions des marchés.**
- Suivi des 10 marchés d'assurance.**
- 41 déclarations de sinistres réalisées.**
- 13 contentieux en cours et 8 contentieux clôturés en 2024.**

Focus sur les principales opérations foncières :

Le 20 mars 2024, l'Agglomération a acquis auprès de l'Etat un bâtiment de 1402 m² dédié à l'antenne de Saint Maximin (rue d'Estienne d'Orves) qui accueille plusieurs services publics.

L'acquisition de la parcelle dédiée à la future crèche du Val ainsi que l'acquisition de la gare de Brignoles vont également permettre le lancement de nouveaux projets.

L'Agglomération a également acquis un appartement permettant à terme de mener à bien le projet d'envergure de réhabilitation du Musée des Comtes de Provence.

Le 30 septembre 2024, la livraison de l'îlot 1 à Brignoles acheté en VEFA a permis d'aménager le futur Campus Connecté et la salle d'arts plastiques.

Une année 2024 marquée par la crise du secteur assurantiel et par la reprise de la compétence collecte des ordures ménagères :

Depuis le 1er janvier 2024, l'Agglomération a repris le plein exercice de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés. Ainsi, la Direction de la Commande publique s'est investie pour attribuer les marchés suivants :

- Le marché en 2 lots de collecte des déchets ménagers et assimilés, fourniture, maintenance et lavage des contenants de collecte.
- Le programme de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets et d'accompagnement des projets d'éducation à l'environnement.
- L'Etude pour l'élaboration d'un schéma directeur opérationnel des déchèteries.

En parallèle, le partenariat sur la collecte sélective des textiles a été étudié ainsi que la rédaction d'un marché de fournitures de pièces détachées pour les colonnes enterrées et semi-enterrées.

La flotte automobile dédiée à la collecte a été intégrée au nouveau marché d'assurance de l'ensemble de la flotte de l'Agglomération.

Après plusieurs mois de négociation infructueux, l'ensemble des biens de la CAPV a été assuré en juillet. Cependant, les niveaux de garantie sont plus faibles et les franchises ont été revues à la hausse par les assureurs au détriment des collectivités. Il s'agit d'une crise structurelle du secteur impactant de plein fouet les cotisations de la CAPV et nécessitant la mise en place d'une politique efficiente de prévention des risques.



Communication



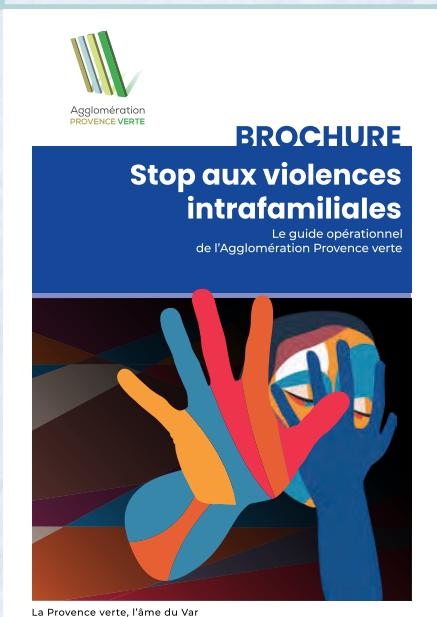
La Direction de la Communication accompagne les politiques publiques de l'Agglomération Provence Verte par l'élaboration des stratégies, des plans et des supports de communication adaptés et la mise en œuvre des outils et actions de communication susceptibles d'en améliorer la visibilité comme la fréquentation par le public. La Direction se compose de 6 agents (1 directeur, 1 assistante administrative, 1 chargé d'appui événementiel, 3 chargé(e)s de création graphique)

Les principales réalisations 2024 :

Un nouveau Magazine institutionnel a été conçu, structuré, rédigé et mis en page en interne. C'est un semestriel de 64 pages qui paraît en juin et en novembre. Volontairement qualitatif dans son esthétique et dans les sujets abordés, il met en avant tout à la fois l'Agglomération, les communes-membres et le territoire en général sur des thématiques variées. 40 000 exemplaires du numéro été et 25 000 exemplaires du numéro d'hiver ont été imprimés. 63 000 exemplaires de ces magazines ont déjà été diffusés au 31 décembre 2024 (la distribution du magazine d'hiver devant se poursuivre jusqu'en avril 2025). Suite à une campagne d'abonnement active, 250 personnes se sont gratuitement abonnées depuis juillet 2024.

Une nouvelle charte graphique, qui décline le cadre blanc périphérique, le cartouche et un code couleur par thématique, a été conçue en interne afin de visuellement harmoniser les productions de l'Agglomération.

Le stand de l'Agglomération, lors de la foire de Brignoles 2024, a été conçu et réalisé, dans ses visuels comme ses supports, par la Direction de la Communication.



CHIFFRES CLÉS

6 agents

2 magazines par an

75 000 exemplaires

250 abonnés

Coût par magazine
90 ct en moyenne

Budget : 320 000 €

Un nouveau logo

La création du nouveau logo de l'Agglomération, et de sa « baseline », a représenté l'action phare 2024. Les axes poursuivis étaient de faire référence à la Provence et garder le « vert » en couleur dominante, mais sortir du monochrome, corriger les aspects démodés de l'ancien logo, sa couleur et sa forme, rechercher le dynamisme et la modernité. Ces axes se sont traduits par la présence de 4 bandes de couleur qui font référence au drapeau de la Provence. Les 3 premières bandes évoquent les 3 anciennes communautés de communes réunies au sein de la Provence verte. La dernière bande, c'est l'Agglomération qu'est devenu ce groupement. Les ombres des bandes évoquent la hauteur, l'influence et, en contrepoint, le soleil. Grâce aux ombres, les bandes deviennent des « V », évoquant l'adjectif « verte » qui figure dans le nom. Le « V » au premier plan, de couleur verte, marque sa singularité. Le nom écrit en toutes lettres au-dessous donne l'identité précise de la collectivité. Le tout s'inscrit dans un carré, qui va devenir la « signature » graphique de l'agglomération, forme rare donc distinctive. En complément, la « baseline » : « La Provence verte, l'âme du Var », positionne l'EPCI dans l'essence, l'essentiel, les racines, l'humanité. Elle fait de la Provence verte une Agglomération un peu à part. Cette « baseline », pleine de promesse, donne aussi envie de venir découvrir ce que peut offrir et dévoiler ce territoire, y compris une certaine spiritualité grâce aux lieux emblématiques de la Chrétienté qui s'y trouvent. Elle porte sans aucun doute aussi l'attractivité nécessaire au développement économique... quand on a l'âme d'un chef d'entreprise.



Systèmes d'information

L'année 2024 a été marquée par de nombreux projets structurants pour la transformation numérique de l'Agglomération Provence Verte. La Direction de l'Innovation et du Numérique (DIN) a poursuivi ses efforts pour moderniser les infrastructures, améliorer la qualité de service et accompagner les agents dans leur transition vers des outils digitaux performants.

La Direction de l'Innovation et du Numérique a été renforcée avec l'arrivée de 2 collaborateurs : Une assistante administrative et financière et un technicien informatique. La restructuration de la DIN a permis le reconfiguration des missions pour une meilleure efficacité opérationnelle.

Intégration de la Direction Valorisation des Déchets dans le Système d'Information de l'Agglomération

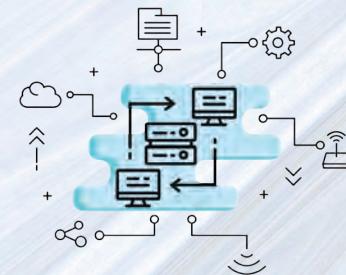
Avec la reprise de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés par l'Agglomération Provence Verte à compter du 1er janvier 2024, la Direction Innovation et Numérique a intégré 47 PC des agents de la nouvelle Direction des Déchets dans le Système d'Information de la CAPV sur 14 sites.

CHIFFRES CLÉS

Nombre total de PC
280

PC déployés en 2024
47

Assistance aux agents
1 375 demandes
d'intervention traitées



Maintenance du parc informatique

Dans le cadre de ses missions de maintenance du parc informatique et d'assistance aux agents, la Direction a traité 1 375 demandes d'intervention en 2024, soit une augmentation de plus de 60%.

Cette augmentation est due à l'intégration des agents de la Direction Valorisation des Déchets.

Équipements et modernisation

- Équipement de la salle serveur de la «Maison du Gardien» afin de préparer le déploiement d'un Plan de Continuité d'Activité des Systèmes d'Information.
- Déploiement Wifi sur les Installations du réseau sans fil dans le bâtiment du Conservatoire de la Provence Verte à Brignoles
- Déploiement d'une Solution robotisée de sauvegarde non connectée avec la mise en place d'un dispositif automatisé pour sécuriser les données
- Poursuite du déploiement de Microsoft Teams avec l'adoption progressive des outils Microsoft Teams par un tiers des agents. Les fonctionnalités exploitées sont principalement la visioconférence
- Accompagnement de la Direction des Ressources Humaines pour la mise en œuvre du coffre fort numérique et le déploiement de la dématérialisation de la gestion des Ressources Humaines

2

Des engagements pour une qualité de vie au quotidien



La Petite Enfance



Les enjeux majeurs liés à la compétence Petite Enfance sont de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie pour tous, de développer un bien-être sur le territoire et par conséquence de le rendre attractif.

Dans un objectif de maillage du territoire et d'apport de services de proximité, l'exercice de cette compétence regroupe :

- L'organisation et la gestion de l'offre d'accueil des jeunes enfants
- La définition et la coordination de la politique en faveur de la Petite Enfance
- La création, l'aménagement et la gestion des équipements et structures Petite Enfance
- La promotion, l'organisation et le soutien d'actions en faveur de l'enfance et de l'accompagnement à la parentalité.

L'Agglomération s'inscrit pleinement dans les orientations définies dans le Schéma Départemental des services aux familles et est en conformité avec la démarche nationale visant à accorder de plus en plus d'importance à ce qui se joue lors des premiers jours d'un enfant. La stratégie de l'Agglomération s'inspire donc des préconisations de la Commission des 1000 jours et de la politique Petite Enfance qui en découle. Elle s'engage à faire appliquer scrupuleusement la Charte Nationale du Jeune Enfant dans toutes les structures.

L'accueil collectif

En 2024, l'Agglomération a attribué une nouvelle Délégation de Service Public pour 9 crèches, à l'association Odel Var, qui s'est engagée à se conformer aux exigences de qualité d'accueil du projet Petite Enfance de territoire sur une durée de 5 ans et 7 mois, pour un montant de 4 254 448 €.

Toujours dans l'optique d'améliorer des conditions d'accueil et de sécurité, quels que soit les établissements, des travaux d'amélioration ou de réhabilitation dans les structures Petite Enfance ont été engagés durant l'été 2024 : la reconstruction d'un mur de soutènement à la crèche de Rougiers, la réparation des sols amortissants dans 5 crèches du territoire et le changement des menuiseries du pôle enfance à Saint Maximin, permettant ainsi une meilleure régulation de la température intérieure. L'ensemble des améliorations représente un engagement financier de 229 000 €. Une subvention d'investissement auprès de la CAF a été accordée à hauteur de 83 000 € pour certains travaux.



Les services d'accueil à la parentalité

Afin de rendre accessible les services d'accueil à la parentalité, « aller vers » les enfants, les familles, les futurs parents, un parcours d'information appelé « être parent aujourd'hui » a été mis en œuvre. Il s'agit de profiter du moment de la grossesse pour proposer des rencontres avec les familles et ainsi sensibiliser et informer les parents sur les besoins du jeune enfant : 2 parcours par an sur 3 sites (Brignoles, Saint Maximin, Val d'Issole). Ce parcours est gratuit, régulier et sur inscription. Il est animé par des professionnels de la Petite Enfance et du domaine paramédical, issus du territoire. Ce projet, soutenu par la CAF, est totalement financé par l'obtention d'une subvention de l'ARS à hauteur de 30 000 €.



La Journée Petite Enfance

Le 28 septembre 2024 l'événement « Journée Petite Enfance » a accueilli un public familial de 1 300 personnes. Cette journée permet aux parents de jeunes enfants de rencontrer les acteurs de la petite enfance. Stands d'animations, jeux, ateliers interactifs, spectacles... ponctuent cette manifestation entièrement gratuite, animée par des acteurs volontaires, engagés mais aussi par des prestataires.

Le budget de cette journée s'élève à 15 300 € avec une participation de la CAF de 2 000 €.

CHIFFRES CLÉS

28 crèches

6 en régie

18 en DSP

3 associatives

689 places accueil collectif

360 assistantes maternelles

1000 places accueil individuel

**4 Relais Petite Enfance
dont 3 itinérants**

**2 Lieux d'Accueil Enfants Parents
itinérants**

1 Maison des Petits

**Budget fonctionnement
2 867 373€**



Journée Petite Enfance

Une nouvelle crèche «La Courte échelle»

Le projet de Territoire Petite Enfance de l'Agglomération Provence Verte a notamment pour objectif l'amélioration constante de la qualité d'accueil des enfants et le développement de l'offre de places d'accueil en réponse aux besoins des familles.

C'est dans ce cadre qu'un schéma de réhabilitation et construction de structures Petite Enfance est déployé depuis la création de l'Agglomération.

La nouvelle Crèche 'La Courte Échelle' qui a ouvert en septembre 2024 s'inscrit dans cette démarche.

Il s'agit d'un projet d'envergure pour créer un nouveau bâtiment, conçu en concertation avec la Direction de la crèche afin de l'adapter au mieux aux besoins des enfants et des professionnelles qui les accueillent.

Le bâtiment de 676 m² s'organise en trois sections modulables : bébé, moyen et grand. Chaque section dispose d'une salle d'activité, de deux dortoirs et d'une salle de change. Toutes les sections donnent dans un grand jardin adapté aux premières expériences « cyclistes » et également au jardinage.

Les locaux sont également dotés de locaux techniques adaptés à la gestion logistique de plus de 50 enfants : cuisine, buanderie, stockage.

Le personnel dispose d'une salle de repos et de réunion permettant de profiter pleinement de leur pause.

Le bâtiment ainsi conçu a permis d'augmenter l'agrément de 24 à 50 berceaux.

L'équipe déjà composée de 10 professionnelles a été étoffée de 10 professionnelles supplémentaires, dont une infirmière et une psychomotricienne.

Par ailleurs deux pistes de réflexion ont été menées au regard des orientations nationales :

- **Insertion professionnelle** : La structure s'est d'ores et déjà inscrite dans une démarche de place « AVIP » (A Vocation d'Insertion Professionnel). Depuis septembre 2023, deux places sont réservées aux familles en insertion professionnelle, dans le cadre d'un partenariat avec la CAF, France Travail et le CEDIS. Ces places sont occupées, il convient donc de prévoir d'en ouvrir une 3ème à la rentrée de 2025.
- **L'accueil inclusif** : Il a été défini que cette crèche serait identifiée par la mission « de faciliter l'inclusion » en proposant une structure adaptable et modulable permettant d'accueillir, le mieux possible, des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Elements financiers du Projet :

- **Travaux** : 2 762 005 € - **Études** : 350 431 €
- **Financement** :
- **CAF** : 700 000 €
- **Département** : 650 000 €
- **MSA Provence Azur** : 25 000 €



Culture - Musées et Centre d'Art

La politique culturelle impulsée par l'Agglomération répond à deux enjeux :

Développer l'attractivité territoriale par des propositions culturelles et artistiques de qualité, diversifiées tant en termes de discipline, que d'esthétique, exigeantes, en accroissant la diffusion, l'enseignement, la pratique et la production et stimulant la création artistique. En effet, la création artistique est un élément qui démontre la vitalité d'un territoire et le rend plus visible auprès des financeurs et des professionnels, et donc in fine du public.

S'engager pour une qualité de vie au quotidien : permettre l'accès à la culture au plus grand nombre par un maillage territorial de proximité, par le développement des actions d'éducation artistique et culturelle, par des actions de cohésion sociale en direction notamment des publics éloignés et par des actions intégrant une démarche de transition écologique.

Pour la mise en œuvre de ces enjeux, l'Agglomération dispose d'équipements et d'outils culturels tels que le Musée des Comtes de Provence, le Musée des Gueules Rouges, le Centre d'art contemporain de Châteauvert (CACC), le Conservatoire Intercommunal (CIPV), le réseau des médiathèques, le financement associatif et la convention d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC).

Musée des Gueules Rouges

En adéquation avec les jeux olympiques, l'exposition temporaire en 2024 était orientée sur le sport et la performance grâce à l'utilisation de l'aluminium dans les technologies.
Il y a eu 10 745 visiteurs en 2024

Le Chantier des Collections du Musée des Comtes de Provence

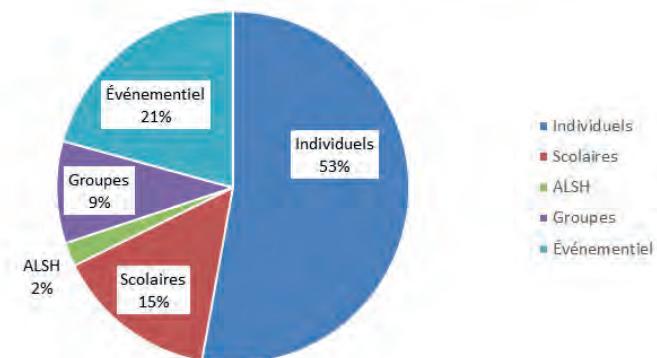
Fermé pour travaux, 2024 a permis de réaliser l'opération de chantier des collections des œuvres du Musée des Comtes de Provence, Musée de France.

Dans le cadre du projet de rénovation, le Musée des Comtes de Provence a dû externaliser les collections afin de libérer les locaux avant d'entreprendre les travaux. Le chantier des collections a été entièrement externalisé, compte tenu de son ampleur et de sa complexité.

Le musée possède des collections très diversifiée : pierre, métal, verre, céramique, bois/mobilier, textile, animaux naturalisés, objets en cire, arts graphiques, photographies... Autant de matériaux, autant de restaurateurs : ce ne sont pas moins de 21 conservateurs-restaurateurs qui sont intervenus, aidés de cinq régisseurs et cinq techniciennes.

Chaque semaine, une dizaine de personnes a scruté les objets, les a dépoussiérés, a réalisé les constats d'état, effectué des consolidations et conditionné les objets selon leur format.

Fréquentation Musée des Gueules Rouges 2024



PALAIS DES COMTES DE PROVENCE

« Cœur Culturel d'Agglomération »

Le palais des Comtes de Provence se métamorphose. L'Agglomération Provence verte réalise ici un projet culturel majeur autour de l'art, de l'histoire, de l'architecture et du patrimoine.



En 2024, Le Centre d'Art de Chateauvert a fêté ses 10 ans

L'anniversaire du Centre d'Art a été l'occasion de proposer une programmation riche et variée, mêlant performances artistiques, concerts, spectacles et rencontres. Plus de 700 personnes ont participé à ces événements festifs, confirmant l'ancrage du centre comme un lieu de vie culturelle dynamique et accessible à tous.

Le week-end du 12 au 14 juillet 2024 a notamment proposé des spectacles de cirque, des concerts et des performances artistiques, attirant plus de 375 participants. Des initiatives telles que des balades nocturnes contées, des ateliers familiaux et des déambulations musicales ont également enrichi la programmation, rassemblant une audience diversifiée et intergénérationnelle.



Le Centre d'Art Contemporain de Châteauvert (CACC)

Le Centre d'Art Contemporain de Châteauvert s'est imposé, au fil de ses dix années d'existence, comme un acteur incontournable du paysage culturel régional, alliant une programmation exigeante à un fort ancrage territorial, dans un contexte rural. C'est un véritable lieu de production, d'expérimentation et de diffusion de la création contemporaine.

12 artistes en résidence dans le cadre du programme Rouvrir le Monde

1 artiste en résidence de recherche et de création

2 artistes en résidence scolaires au Collège Guy de Maupassant de Garéoult et au Lycée Raynouard de Brignoles

Sur l'année, le CACC a enregistré une fréquentation totale de 5 257 personnes, tant dans ses murs qu'à travers des interventions extérieures. Avec 160 jours d'ouverture au public, le CACC a su adapter ses horaires pour accueillir un public varié, proposant des visites guidées chaque premier dimanche du mois et des ateliers de pratiques artistiques le deuxième dimanche.

CHIFFRES CLÉS

15 artistes en résidence

5 257 visiteurs

160 jours d'ouverture



Culture - Conservatoire Intercommunal



Le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte (CIPV) s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de l'Agglomération en matière de politique culturelle et d'aménagement du territoire. Son action répond à plusieurs enjeux majeurs :

- Garantir un enseignement artistique structuré et accessible. Ce sont ainsi 1181 élèves qui suivent les actions d'enseignement au sein du conservatoire aussi bien en tant que danseurs et musiciens mais également plasticiens et comédiens.
- Renforcer l'ancrage territorial et le rayonnement du conservatoire
 - * Des partenariats avec les structures culturelles, les établissements scolaires et les acteurs locaux : plus 3000 personnes touchées en moyenne chaque semaine sur des projets d'éducation artistique et culturelle comme les orchestres au collège, la danse à l'école ou encore les interventions des enseignants spécialisés DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) au sein des écoles maternelles et primaires.
 - * Une offre artistique diversifiée, intégrant diffusion, création et pratiques collectives : plus de 150 dates sont ainsi proposées tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire de la Provence Verte
 - * Des actions hors les murs pour irriguer l'ensemble du territoire et toucher de nouveaux publics
- Accompagner la transition numérique et écologique dans les pratiques pédagogiques et artistiques.

L'année 2024 s'est terminée de la meilleure des façons, puisque le Conservatoire a reçu le Classement en musique et en danse en tant que conservatoire à rayonnement intercommunal.

Deux manifestations symbolisent l'engagement artistique du conservatoire dans l'ensemble des disciplines et sur l'ensemble territoire :

1. **Le Triptyque de la Danse** – En mai, à l'issue d'un travail de 4 mois de tous les élèves de cycle des cours de danse contemporaine et classique, 150 jeunes danseurs et comédiens ont envoûté 800 spectateurs à La Croisée des Arts à Saint Maximin la Sainte Baume. Une relecture audacieuse de Casse-Noisette, Roméo et Juliette et Le Sacré du Printemps pour deux soirées inoubliables.
2. **La Fête du Conservatoire** – le 22 juin 2024 à Bras sur le magnifique site des Candouliers, une journée ensoleillée a mis à l'honneur les élèves à travers 5h30 de prestations, de la Clairière à la Chapelle. Un final dansé, à la tombée de la nuit, a magnifié ce cadre exceptionnel.



CHIFFRES CLÉS

1181 inscrits

3088 bénéficiaires d'une action d'éducation artistique et culturelle prodiguée par le conservatoire

**65 agents
dont 54 enseignants**

1145 d'heures hebdomadaires de cours

Culture

La convention d'Éducation Artistique et Culturelle

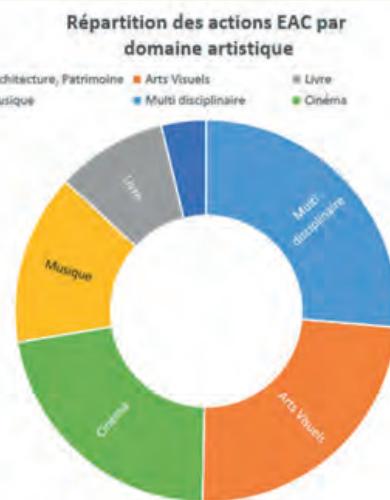
Dans le cadre de son engagement pour un accès égalitaire à la culture, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) a renouvelé la convention (2022-2025) visant à soutenir le développement du parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) afin de rendre la culture accessible aux jeunes et aux publics éloignés de la culture tout au long de la vie.

Signataires :

Pour l'Etat : Direction Régionale PACA des Affaires Culturelles, Académie de Nice et Direction Régionale PACA de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, la CAF du Var, la Région Sud, la Ville de Brignoles et la Ville de Saint-Maximin.

A titre d'exemple la résidence de l'auteur Pierre Bertrand, en octobre 2024, a permis à 250 élèves de découvrir la littérature jeunesse dans 7 médiathèques du réseau, tout en favorisant les échanges et les ateliers créatifs.

Le Chant Choral du Val d'Issole, avec 300 élèves autour du chant collectif, a également marqué les esprits, avec des restitutions en conditions professionnelles.



Label 100% EAC

En mars 2024, l'Agglomération Provence Verte a obtenu le label national 100% EAC témoignant de son engagement au service d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous les enfants et les jeunes du territoire. Il s'agit d'une reconnaissance importante dans cette démarche pour la culture accessible à tous. Ce label symbolise les efforts continus de l'Agglomération pour offrir un parcours culturel complet et enrichissant, disponible pour tous les habitants du territoire. Il est valable sur la période de décembre 2023 à décembre 2028.

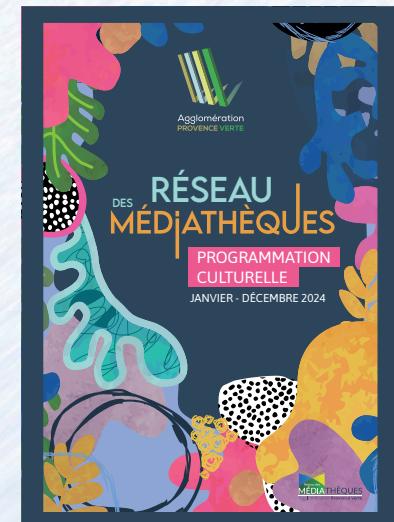
Appel à projets culture et soutien à la structure le chantier

En 2024, l'Agglomération a lancé l'appel à projets culture qui a permis de subventionner 19 projets se déroulant sur son territoire.

L'Agglomération soutient également la structure le Chantier, situé à Correns. Cette structure, unique en France, est un lieu de création consacré aux nouvelles musiques traditionnelles et musiques du monde. Elle a permis à 33 classes du 1er et 2nd degré de bénéficier de ces actions, soit 830 élèves sensibilisés en 2024.

Réseau des médiathèques

Pour la première année, une plaquette de présentation de la programmation du réseau des médiathèques a vu le jour.



CHIFFRES CLÉS

175 000 documents disponibles

77 621 ouvrages ont circulé dans le réseau en 2024

Programmation culturelle
46 dates

dont 14 ateliers avec le CACC

Fréquentation globale

1901 spectateurs

75% d'enfants

2 projets EAC

Accès à la Santé et aux soins



La compétence santé n'est pas obligatoire pour une Agglomération. En souhaitant la mettre en œuvre, les élus ont mis en exergue une conscience politique des enjeux de santé.

Le Contrat local de santé (CLS) signé le 13 Juillet 2022 est un véritable outil d'aménagement et d'attractivité du territoire qui propose un plan d'actions concret L'Agglomération a construit ainsi une dynamique forte et constructive avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) PACA, les centres hospitaliers de Brignoles et Le Luc et l'ensemble des acteurs concernés.

Articulées autour de 5 axes d'interventions structurants, des actions ont été engagées et se sont concrétisées en 2024.

Axe 1 : Renforcer l'offre de soins sur le territoire

Les études nécessaires au dépôt de permis du projet de la « Maison des étudiants en santé » sont finalisées.

Le cout total de l'opération s'élève à 4.492.499 €.

Une recherche de co-financement a été initiée. Dans le Cadre du Contrat Régional d'Équilibre Territorial, la Région Sud a accordé en septembre 2024 une subvention de 1 214 400 € à l'Agglomération qui porte ce projet et l'Agence régional de Santé une aide financière de 250 000€ en novembre.

Les futurs soignants du territoire pourront ainsi être hébergés dans un lieu de vie adapté à leurs besoins dans l'enceinte de l'hôpital à Brignoles.

CHIFFRES CLÉS

**545 participants
au 1er rendez-vous de
« Santé-vous bien »
en Provence Verte**

**170 participants
au Forum « Mieux vivre chez moi
grâce à mon aide à domicile »**

**2200 personnes sensibilisées
lors de la 35ème édition des
Semaines d'Information sur la
Santé Mentale**

**27 personnes formées
au Premier Secours en Santé
Mentale**

Axe 2 : Agir en faveur des jeunes et de leurs parents

Un plan d'actions pour améliorer l'accueil inclusif des enfants handicapés a été déployé dans les structures « petite enfance » de l'Agglomération.

Grâce au soutien financier de l'ARS PACA, un parcours parentalité a été mis en place sur l'ensemble du territoire.

Un agrément a été délivré par le Département du Var le 5 septembre 2024, afin que la Maternité du Centre Hospitalier de Brignoles soit reconnue « Centre de Santé Sexuelle ».

Ouvert du lundi au vendredi de 12h00 à 13h30, les femmes du territoire peuvent bénéficier de consultations médicales confidentielles, sans avance de frais et pour les jeunes filles de consultations sans autorisation parentale afin de répondre à un besoin de contraception, de dépistage des infections sexuellement transmissibles ou d'interruption volontaire de grossesse.

Axe 3 : Développer une politique territoriale du bien vieillir et du maintien à domicile

Cette dynamique est portée par Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) et l'Accueil de Jour (ADJ) « Lou Souleou de Maïa » de la Provence Verte.

L'Agglomération a permis la réalisation du forum partenarial « Mieux vivre chez moi grâce à mon aide à domicile » réalisé le 13 mars 2024 à Brignoles visant d'une part, à promouvoir auprès des publics en recherche d'emploi et/ou en insertion les métiers de l'accompagnement à domicile et d'autre part, à faire connaître les modalités d'accompagnement dispensées auprès des personnes en perte d'autonomie. Cette manifestation a rassemblé plus de 170 personnes au Hall des Expositions.

Axe 4 : Préserver la santé mentale et favoriser l'intégration des personnes souffrant de troubles psychiques

L'Agglomération porte le Conseil Intercommunal de Santé Mentale (CISM).

21 évènements partenariaux ont rythmé la 35ème édition des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sur le thème « En mouvement pour notre santé mentale ». Du 8 au 19 octobre 2024, près de 2 200 personnes ont ainsi pu être sensibilisées et informées sur tout ce qui a trait à la santé mentale sur 8 communes du territoire (Brignoles, Carcès, Châteauvert, Garéoult, Le Val, Montfort-Sur-Argens, Rocbaron et Saint-Maximin-la-Sainte-Baume).

Afin de renforcer les compétences dans le repérage et l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques, il a été proposé des actions de formation et d'information en santé mentale, dédiées aux professionnels et bénévoles au contact des publics possiblement fragiles (élus, policiers municipaux, agents des CCAS, personnels bénévoles et associatifs...).

Ainsi, 27 personnes ont pu bénéficier de deux jours de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Ces deux sessions ont été réalisées par le CODES 83, elles ont été financées par l'ARS PACA (5 000€) et l'Agglomération (1 000€).

En complément, 2 journées et 4 demi-journées d'information sur la santé mentale ont été réalisées par les soignants du Centre Hospitalier Henri Guérin (psychiatrie publique), elles ont permis de sensibiliser et informer 51 professionnels et bénévoles du territoire.



Axe 5 : Agir pour un environnement favorable à la santé

Outre les actions visant à lutter contre l'habitat indigne et favoriser l'adaptation des logements à l'âge et au handicap des habitants de notre territoire, la « Maison Sport Santé UFO3S » de la Provence Verte située à Brignoles a accompagné 500 bénéficiaires. Ce dispositif, porté par l'UFOLEP du Var et soutenu par l'Agglomération Provence Verte (à hauteur de 10 000€ par an) propose un panel d'actions permettant à toute personne de débuter ou reprendre (gratuitement) une activité physique ou sportive bénéfique pour sa santé.

1er rendez-vous « Santé-vous Bien en Provence Verte »

Cet évènement s'est déroulé le mercredi 12 juin 2024 au complexe sportif Jean-Jacques Marcel à Brignoles, et a réuni plus d'une trentaine d'acteurs intervenant dans les domaines de la santé, du sport et de l'éducation.

Des activités physiques adaptées, des ateliers pédagogiques, des tables rondes thématiques et des jeux pour toutes les générations ont ainsi été proposés par les acteurs de santé partenaires.

Le coordinateur du Contrat local de santé joue en rôle majeur dans la réussite de ce programme d'actions en :

- Facilitant la concertation, la mise en réseau, le dialogue avec les différents acteurs institutionnels et partenaires ;
- Mobilisant les différents partenaires et en coordonnant le financement des actions.

Ce poste est financé par une subvention de 30 000€ par an de l'ARS PACA.



La prévention et l'accès au Droit



La coordination et la mise en œuvre du Conseil Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPD-R)

Le CISPD-R C'est un lieu d'échange et de partage afin d'accompagner les communes dans la construction d'un réseau efficace de partenaires et dans la mise œuvre d'outils spécifiques sur des grandes thématiques telles que les violences intrafamiliales, la prévention auprès de jeunes en milieu scolaire.

Les actions de prévention

Le **Procès Pénal Interactif**, s'est déroulé le 4 juin 2024 pour les élèves du 4ème du collège Geneviève de Gaulle-Anthonioz de Carcès et du Collège Paul Cézanne de Brignoles.

Cette reconstitution exacte d'un procès pénal pour mineur en présence d'un vrai juge pour enfant, d'un vrai substitut du Procureur, est un outil pédagogique afin que les jeunes prennent conscience de la gravité des comportements de harcèlement.

8 journées d'interventions du Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) ont été programmé tout au long de l'année dans les 8 collèges du territoire sur le thème : « **Egalité des chances entre les filles et les garçons** ».
Coût des interventions 5 100 € TTC.

Une **nouvelle édition du guide** sur l'accompagnement des **victimes de violences Intrafamiliales** a été présenté lors d'une conférence dédiée qui s'est déroulée le 3 décembre 2024.

A cette occasion, tous les partenaires ont présenté leurs missions à un public de professionnels engagés.

2 journées de formation ont été organisés sur la détection et la **prise en charge des victimes de violences conjugales** les 10 et 11 décembre 2024. 25 participants : élus, techniciens et policiers municipaux du territoire. Coût : 3 000 € TTC.

Un soutien financier de 7 000 € a été attribué à l'Association d'aide aux victimes d'infractions du Var pour le financement du poste d'un intervenant social qui assure une **prise en charge dans l'urgence des victimes de violences** au sein de la compagnie de gendarmerie de Brignoles et de Saint-Maximin.

La Politique de la Ville

Le Contrat de Ville 2024-2030 a été signé le 3 mai 2024 par 14 partenaires. Dans la continuité du précédent, ce nouveau contrat de ville marque la volonté de la commune de Brignoles, de l'Agglomération et de l'ensemble des partenaires, d'améliorer les conditions de vie des citoyens particulièrement fragiles des deux quartiers dits prioritaires : Le quartier Centre-Ville et le quartier Est (Carami- Route du Luc).

Cinq thèmes ont été développés dans ce nouveau contrat :

1. Assurer la tranquillité publique et prévenir la délinquance
2. Lever les freins à l'emploi et favoriser les dynamiques économiques
3. Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen
4. Améliorer la qualité des espaces publics et résidentiel
5. Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins

En 2024, l'Agglomération Provence Verte a investi plus de 130 000 € (contrat de ville, programme de réussite éducative et équipe opérationnelle) pour la Politique de la Ville.

Afin d'assurer une coordination des acteurs intervenants dans les deux quartiers dits prioritaires de Brignoles, il a été créé une Commission Habitat, cadre de vie et Sécurité. Elle réunit forces de l'ordre, bailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et habitants de quartiers afin d'évoquer différentes problématiques et trouver des solutions rapides et pragmatiques.

L'accès à l'emploi et soutien à l'insertion

L'objectif est de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en difficulté. L'Agglomération a versé à la Mission Locale une subvention de 330 000 €

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique d'aménagement du territoire et de cohésion sociale, l'Agglomération a souhaité développer des outils en faveur du maintien et du développement des services à l'échelle des bassins de vie de son territoire afin de favoriser l'attractivité de ses communes-membres.

Le Point-Justice intercommunal

Il fonctionne avec 2 antennes, Brignoles et Saint Maximin.

Ce sont des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation afin de délivrer aux citoyens une information de proximité sur leurs droits et obligations lorsqu'ils rencontrent des difficultés d'ordre juridique dans les actes de la vie quotidienne.

Des permanences juridiques sont assurées par des associations spécialisées

En 2024, 5 853 personnes ont bénéficié d'une première orientation (prise de Rdv sur place ou par téléphone) ce qui représente une augmentation de 20 % par rapport à 2023.

Sur Saint-Maximin : 2523 usagers

Sur Brignoles : 3330 usagers

Les espaces « France Services »

L'Agglomération s'est engagée dans le dispositif France Service et a porté la création de deux structures labelisées depuis le 1er juillet 2022, et a ainsi constitué un maillage territorial permettant à chaque administré de trouver un accueil de proximité à moins de 20 minutes de chez lui.

• L'espace France Services multisites de la Provence Verte Garéoult - Cotignac

Les activités et les fonctionnalités de la structure sont réparties entre les communes de Cotignac et Garéoult afin de répondre aux besoins identifiés dans leur bassin de vie.

La subvention versée par l'État est attribuée, chaque année, à ces deux communes afin de couvrir les frais de personnels, par le biais d'une convention de partenariat.

718 usagers reçus pour 877 accompagnements sur le bassin de Garéoult et 674 usagers reçus pour 823 accompagnements sur le bassin de Cotignac.

• L'espace France Services de la Provence Verte Secteur Ouest

Située dans les locaux de l'Agglomération à Saint-Maximin la Sainte-Baume, elle est complétée par sept antennes sur les communes de Bras, Nans-les-Pins, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Pourcieux, Pourrières, Rougiers et Tourves.

1269 usagers reçus pour 1740 accompagnements.



Centre Communal d'Action Sociale



La Direction du CIAS est mutualisée avec la Direction Habitat et Cohésion Sociale et la Direction de l'Accueil de Jour.

Ainsi l'équipe dédiée composée d'un responsable de service, d'une coordinatrice et d'une assistante d'orientation se consacre uniquement aux tâches opérationnelles afin de répondre au besoin des 28 communes du territoire.

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique de la Provence Verte (CLIC) est labellisé par la Conseil Départemental

- Niveau 1 : missions d'accueil, d'écoute, d'information, orientation, de soutien aux familles. Il suppose, outre le personnel nécessaire, un local accessible et repérable, un accueil téléphonique, une base de données actualisée sur l'offre de service sur le territoire couvert, des actions de formation – information. Il doit proposer à la fois une information sur les aides et prestations disponibles ainsi que, chaque fois que possible, les dossiers relatifs à ces demandes.
- Niveau 2 : prolonge le niveau 1 par les missions d'évaluation des besoins et d'élaboration du plan d'aide personnalisé dans le cadre du maintien à domicile. Il propose des services comme des forums, des actions de prévention à destination du public visé (seniors et personnes handicapées)

Le service a obtenu cette année le renouvellement de son autorisation d'exercer, délivrée par le Conseil Départemental du Var, pour une durée de 15 ans

Le bilan de l'action du CLIC et la présentation du projet de service a permis une réévaluation de la subvention du Département passant de 50 000 € à 87 000 €.

La mission du service : permettre le maintien à domicile

Une articulation efficiente a été mise en place avec les services du Département et les CCAS afin que les problématiques relevant du droit commun (impayé de loyer, aides financières, FSE...) soient correctement orientées et prises en charge par le bon interlocuteur.

Le réseau partenarial a été développé et consolidé afin d'affirmer la volonté « d'aller vers » et ainsi informé sur les missions du CLIC.

Le service participe tout au long de l'année à diverses réunions de coordination (Département, Dispositif d'Appui à la Coordination, plan canicule, infirmière géériatrique des urgences,...) et aux forums seniors organisés par les communes.

En partenariat avec la commune de Brignoles, les Petits Frères des pauvres et Unicity, le CLIC a participé activement à l'action « Reper'âge », qui visait à intervenir sur le Centre Ancien de la commune et à cibler les personnes isolées en vue de les informer des services existants et de bénéficier d'une évaluation sociale le cas échéant. Cette action a permis au service d'être mieux identifié et d'accompagner les jeunes volontaires en service civique d'Unicity dans l'approche et la prise en compte des problématiques du public senior.

CHIFFRES CLÉS

1 304 appels reçus

51 signalements effectués par les professionnels

210 personnes ont bénéficié d'une évaluation sociale

72 rendez-vous sur les deux antennes

255 visites à domicile





L'Accueil de Jour Alzheimer

Le soutien aux familles et la prise en charge du patient sont les missions quotidiennes de l'Accueil de jour (ADJ) avec pour objectif de contribuer au maintien à domicile le plus longtemps possible.

Pour les familles, il s'agit de les aider en leur permettant d'avoir du répit, d'être accompagnées au quotidien (soutien psychologique, aide aux démarches administratives)

Pour le patient, il s'agit de rompre avec la solitude et renouer du lien social par des activités variées dans un but thérapeutique.

CHIFFRES CLÉS

L'Accueil de Jour a pris en charge 65 personnes en 2024 avec une file active moyenne de 34 personnes par mois.

2 409 journées ont été réalisées sur un total de 2 440 journées théoriques (244 jours d'ouverture X 10 places) soit une fréquentation de 98.8 % avec 4 jours d'ouverture en plus des 240 jours recommandés par l'ARS.

La fréquentation a augmenté de 7.6 % par rapport à 2023 avec un nombre de jours d'ouverture identiques. Elle dépasse désormais les critères exigés par l'ARS : une fréquentation d'au moins 75 % et une file active moyenne d'au moins 20 personnes.

Budget 2024
Fonctionnement 290 500 €
Investissement 31 000 €

Une année 2024 tournée vers les aidants

L'année 2024 a vu le lancement des premières actions partenariales à destination des aidants :

- Un ciné-débat autour du film « la promesse de l'aidant » organisé en partenariat avec le groupe Malakoff Humanis et l'Accorderie Provence verte**
- Une pièce de théâtre participative sur le rôle de l'aidant organisée avec la Mutualité française**
- Un atelier « cuisine et nutrition » pour les aidants en partenariat avec France Alzheimer Var, l'EHPAD « notre dame de Paracol et l'association « les insatiables »**
- Un café des aidants organisé à l'ADJ par l'Accorderie Provence verte**

Une diversité d'activités pour les aidés

Tout au long de l'année, des ateliers et des animations sont organisés pour stimuler ou recréer du lien social pour les personnes prises en charge avec plusieurs temps forts :

- 12 séances de sonothérapie ou yoga du son ;**
- 10 séances musicales avec l'association Phonambule ;**
- 7 séances de médiation animale ;**
- 15 sorties à thèmes : médiathèque, musées, restaurants, bowling, pique-nique, jardins publics...**
- 7 séances intergénérationnelle avec la crèche « grain d'aile » ;**
- 5 ateliers « travail du bois » organisé par une aidante ;**
- 4 événements avec les familles : bal du printemps, fête de la musique, apéritif de rentrée et fête de Noël.**



Sport

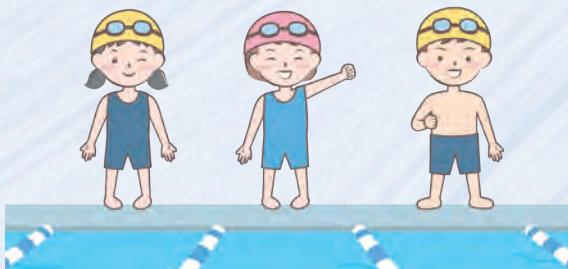


L'Agglomération Provence Verte encourage la pratique sportive pour tous et sous toutes ses formes par le développement des équipements sportifs de proximité sur son territoire.

CHIFFRES CLÉS

Centre aquatique Aquavabre

139 298 usagers accueillis en 2024
dont 24 469 entrées scolaires



Marathon Var Provence Verte

2 079 participants en 2024
Marathon solo : 327 engagés
Semi-marathon : 709
Run and bike : 139 équipes
Relais à 5 : 78 équipes
10 km : 375 engagés
Randonnée : 83 engagés



Apprentissage de la natation et loisirs aquatiques

L'Agglomération Provence Verte poursuit sa contribution aux loisirs aquatiques et à la lutte contre le risque de noyade, en partenariat avec l'Éducation Nationale et le délégataire Vert Marine, en permettant aux élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires) et des établissements de l'enseignement secondaire de bénéficier d'un parcours d'apprentissage de la natation avec des maîtres-nageurs encadrants.

Ainsi, 136 classes de l'enseignement primaire et 35 classes de l'enseignement secondaire ont été accueillies au centre aquatique Aquavabre en 2024.

Budget annuel : 598 000 €

L'école de natation a accueilli en 2024 un grand nombre d'élèves qui participent aux activités d'apprentissage proposées par le délégataire Vert Marine (en nombre total d'inscrits pour l'année 2024) : 288 bébés nageurs et 92 enfants au jardin aquatique, 384 enfants 6-16 ans inscrits à l'école de natation, 23 adultes apprentissage/perfectionnement à la natation.

Le centre aquatique Aquavabre permet la pratique sportive en club avec la plongée et le triathlon. Des sessions de formation au Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique y sont également proposées.

L'Agglomération veille aussi au confort des usagers en assurant le financement de la maintenance générale du centre aquatique avec notamment l'installation d'un portail permettant l'accès d'un food-truck pour la période estivale, le remplacement de postes informatique, des analyseurs d'eau des bassins, d'électrovannes de circulation d'eau, de la carte mère du générateur de vapeur du hammam, du câble de 40 mètres du robot nettoyeur, de l'amplificateur pour la sonorisation de la halle bassin de 25 mètres et de pompes de relevage et de circulation d'eau.

Sixième édition du Marathon Var Provence Verte le 04 mai 2024

Au départ de Châteauvert puis reliant les communes de Correns, Montfort-sur-Argens, Carcès, Vins-sur-Caramy et arrivée à Brignoles.

Cette 6ème édition a rassemblé une participation record de 2 000 participants dans quatre catégories différentes représentant plus de 60 départements et 10 nationalités (10 km, marathon en solo, semi-marathon, run&bike et marathon-relais par équipe de 5 coureurs) ainsi que la présence de plus de 2 500 spectateurs tout au long du parcours.

La contribution de l'Agglomération à cet événement s'élève à 40 000 €

3

Un aménagement du territoire équilibré et attractif



Économie et Innovation



Le service Développement économique, Mécénat et Partenariats de l'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) joue un rôle central dans la promotion de l'économie locale, le soutien à l'emploi et la valorisation du patrimoine culturel et naturel du territoire. Portant des missions stratégiques, il agit comme un catalyseur pour stimuler l'attractivité économique, accompagner les entreprises et renforcer les synergies entre acteurs publics et privés. En 2024, le service a mené des initiatives majeures qui ont consolidé l'élan déjà amorcé les années précédentes, tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour le développement du territoire.

2024 une année riche en initiatives ambitieuses, tant par leur portée que par leurs résultats

En mars 2024, le Forum de l'Emploi a confirmé sa pertinence en attirant près de 800 participants, avec 53 recrutements à la clé. Cet événement, organisé en partenariat avec Pôle Emploi, l'UPV et la Mission Locale, a été conçu pour créer une synergie entre demandeurs d'emploi et entreprises locales. En favorisant une meilleure correspondance entre les compétences et les besoins du marché, il contribue directement à dynamiser l'économie locale.

En avril, la participation à la Foire de Brignoles a permis à la CAPV de présenter sa nouvelle identité visuelle tout en mettant en avant ses multiples compétences. Cet événement incontournable a renforcé la visibilité du territoire, favorisant les échanges entre entreprises, habitants et institutions dans une démarche globale de promotion économique et de cohésion communautaire.

Le programme de Mécénat a également connu un élan significatif. Trois temps forts, organisés entre mars et novembre, ont permis de mobiliser près de 27 000 euros de dons pour la restauration des œuvres du Musée des Comtes de Provence et la création du Cercle des Mécènes. L'événement inaugural, en mars, a réuni 80 invités autour d'une découverte exclusive du musée, fermé pour travaux. En octobre, la signature des conventions avec les premiers mécènes a officialisé leur engagement. En novembre, les visites privées du Chantier des Collections ont consolidé cette dynamique en sensibilisant les partenaires aux enjeux patrimoniaux du territoire.

Un projet structurant a été l'émergence de l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) sur la zone d'activités de Nicopolis. Entre juin et décembre 2024, quatre ateliers thématiques ont été proposés aux entreprises locales sur des thématiques clés : gestion des déchets, eau, énergie et transports. Ces rencontres, menées en collaboration avec l'association Ecoscience Provence, ont permis d'élaborer un diagnostic précis en vue de la phase de déploiement de solutions durables. Ce projet s'inscrit dans une stratégie plus large de transition écologique et d'optimisation des ressources locales.

Le Campus Connecté poursuit son développement et accueille cette année 11 étudiants, dont 5 en poursuite d'études et 6 en formation continue. Cette initiative innovante vise à renforcer l'accès à l'enseignement supérieur en offrant une flexibilité précieuse aux apprenants. Elle contribue également à répondre aux besoins économiques locaux en favorisant la montée en compétences des professionnels du territoire. Cette dynamique prometteuse témoigne d'un engagement fort en faveur de la réussite éducative et de l'insertion professionnelle.

Enfin, l'Afterwork entreprises sur le thème du logement des salariés a abordé un enjeu crucial en sensibilisant les employeurs aux solutions d'Action Logement et au programme INLI « Privilège ». Cet événement, réalisé en partenariat avec la Direction de l'Habitat, a renforcé les liens entre économie et enjeux sociaux pour un développement durable et inclusif.

Parmi les autres réalisations marquantes, la soirée « Esprit Blanc », en juin, a attiré plus de 1 000 visiteurs, mettant à l'honneur les vins blancs du territoire. Co-organisé avec la ville de Brignoles et l'association Brignoles Événements, cet événement a non seulement promu la filière viticole locale, mais a également contribué à renforcer l'attractivité économique de la Région.

CHIFFRES CLÉS

Forum de l'Emploi

800 visiteurs

53 recrutements réalisés

Programme de Mécénat

27 000 € de dons mobilisés

5 mécènes engagés

Label Parc+ : 1ère labellisation obtenue pour la zone de Nicopolis

Esprit Blanc Plus de 1 000 participants

Afterwork Logement
Participation de plus de 50 entreprises

Accompagnement de 70 porteurs de projet

11 étudiants pour le Campus Connecté

99.6% de taux de couverture du déploiement du très haut débit fibre en Provence verte



Forum de l'emploi



Signature de la Convention Mécénat



Atelier EIT

Création du cercle des Mécènes

L'année 2024 a été marquée par la création du Cercle des Mécènes, une initiative qui illustre parfaitement la capacité de l'Agglomération Provence verte à mobiliser les forces vives du territoire au profit de projets structurants. En créant « Provence verte Mécénat », c'est une plateforme de partenariat que propose à présent l'Agglomération Provence verte, autour de projets d'envergure à partager. Aussi, ce cercle a pu voir le jour suite à des événements marquants comme la réouverture exceptionnelle du Musée des Comtes de Provence pour une soirée immersive ou la découverte du Chantier des Collections. Ces événements ont mobilisés les acteurs économiques autour du dispositif instaurant ainsi une relation privilégiée.

A ce jour, ce sont 27 000€ de dons mobilisés qui ont permis d'entamer la restauration d'œuvres majeures, contribuant au rayonnement culturel de la Provence Verte tout en renforçant l'ancrage territorial des entreprises partenaires.

Labellisation Parc+ pour la zone Nicopolis

La labellisation Parc+ de niveau 1 pour la zone de Nicopolis vient saluer les efforts déployés pour conjuguer développement économique et transition écologique. Ce label distingue la CAPV en tant que territoire exemplaire dans la gestion durable des activités économiques, tout en ouvrant la voie à des projets encore plus ambitieux.

Portée par la Région Sud et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), la labellisation Parc+ vise à promouvoir et soutenir les parcs d'activités économiques engagés dans une démarche active de développement durable et de transition énergétique.

La candidature de l'Agglomération Provence Verte pour cette labellisation s'inscrit dans une stratégie réfléchie d'aménagement et de gestion du parc d'activités de Nicopolis. L'objectif est de mettre en avant des propositions concrètes pour renforcer l'attractivité économique tout en respectant l'environnement.

La labellisation Parc+ niveau 1 témoigne de l'engagement fort de l'Agglomération en faveur du développement durable et de la préservation des ressources naturelles. Elle conforte l'attractivité de Nicopolis en adoptant une approche écoresponsable et innovante des activités économiques. Ainsi, cette reconnaissance contribue non seulement au dynamisme économique local, mais aussi à la valorisation du cadre de vie et des richesses naturelles, affirmant l'engagement de la région pour un développement durable et respectueux de l'environnement.

Agriculture



Le service Agriculture concrétise la politique agricole de l'Agglomération, à savoir qu'elle s'engage à mettre en œuvre une politique de pérennisation et de redynamisation de l'agriculture sur le territoire, à soutenir le développement et la promotion des productions agricoles et à favoriser le foncier agricole.

Zone Agricole Protégée

2024 a été marqué par la poursuite et la fin de l'étude FEADER « Pérenniser le socle agricole de la Provence Verte et contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire » qui prévoyait la création de 10 nouvelles ZAP (Zone Agricole Protégée) et des actions d'animation foncière sur 2 ZAP déjà approuvées et sur les 10 ZAP émergentes. Pour cela, l'Agglomération a mandaté la Chambre d'Agriculture du Var. Finalement, sur les 10 communes engagées dans la démarche ZAP, 9 projets sont bien avancés (2 encore à l'étude et 7 en phase administrative). Deux animations foncières ont été réalisées à Nans-les-Pins et Camps-la-Source auprès des propriétaires de parcelles en friche. A noter également la poursuite de l'accompagnement des communes pour la réalisation des enquêtes publiques : 2 en 2024 (Bras et Montfort), 1 réalisée (Carcès) en 2025 et 2 autres déjà planifiées (Camps et Vins), en plus de l'accompagnement des communes de Tourves et Rocbaron pour faire avancer leur projet.

Fin 2024, l'Agglomération compte donc 6 ZAP approuvées représentant 6150 ha : La Roquebrussanne (2013) avec 1083 ha, La Celle (2018) avec 388 ha, Pourrières / Pourcieux / Saint-Maximin la Sainte-Baume (2018) avec au total 4262 ha et Rougiers (2021) avec 407 ha. 9 ZAP sont émergentes comptant 8763 ha : Bras pour 990 ha (en attente publicité arrêté préfectoral de création), Brignoles pour 902 ha (en attente enquête publique), Camps la Source pour 440 ha (enquête publique en cours), Carcès pour 1295 ha (enquête publique terminée, en attente rapport commissaire enquêteur), Montfort sur Argens pour 672 ha (en attente rapport commissaire enquêteur), Nans les Pins pour 1183 ha (en attente enquête publique), Rocbaron pour une prévision de 525 ha (en attente de finalisation du rapport de présentation, à approuver par le Conseil Municipal), Tourves pour une prévision de 2573 ha (en attente d'approbation par le Conseil Municipal) et Vins sur Caramy pour 167 ha (enquête publique prévue en mars 2025).

Projet Alimentaire Territorial (PAT)

L'animation 2024 du PAT (Projet Alimentaire Territorial) a principalement consisté en la finalisation du projet « Le Territoire Provence Verte, des actions opérationnelles qui donnent du sens à son PAT », financé dans le cadre de France Relance. 5 partenaires se sont engagés aux côtés de l'Agglomération : la Chambre d'Agriculture du Var, AgribioVar, la SCIC Agribio Provence, les AMAP de Provence et l'ADEAR du Var. Le projet s'articule autour de 5 axes et d'actions. L'axe 1, « préserver et mobiliser le foncier agricole » avait pour objectifs de mobiliser et revaloriser les espaces agricoles et de reconquérir le foncier à potentiel agricole. L'axe 2 « consolider les filières alimentaires sur le territoire » traitait du développement des filières maraîchage et arboriculture, de la réalisation des diagnostics de restaurants collectifs dans le changement de leur futur approvisionnement et de l'expérimentation de paniers solidaires AMAP. L'axe 3 « valoriser les productions par des actions de promotion et de commercialisation » se consacrait à valoriser et accompagner la commercialisation locale de productions, à la mise en place de la plateforme logistique Agribio Provence, à la gestion de la plateforme logistique et à la création d'AMAP d'entreprises. L'axe 4 « favoriser les installations » tournait autour du Projet Ambition Installation, de mettre en place un projet pilote d'installation en filière alimentaire, de développer l'installation des maraîchers bio, de développer l'installation de maraîchers sur du foncier communal, d'accompagner les porteurs de projets à l'installation et de valoriser l'agriculture locale lors de la Foire de Brignoles. Enfin l'axe 5 « co-animation du projet alimentaire de territoire » consistait à co-animer le PAT avec l'Agglomération Provence Verte et à la mise en place d'une coordination RHD à l'échelle du territoire.

CHIFFRES CLÉS

**6 ZAP approuvées
représentant 6150 ha**

**9 ZAP émergentes
comptant 8763 ha**

**Budget France Relance
228 972 € mobilisés**

**Budget FEADER
200 000 € mobilisés**



Tourisme

2ème édition des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA)

La fiche dédiée à l'artisanat d'art dans le schéma touristique a permis l'organisation avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la deuxième édition des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) à l'Abbaye de la Celle vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 avril 2024. Sur le thème national « sur le bout des doigts », a été proposée une programmation variée : expositions-vente de trente professionnels sélectionnés, démonstrations de savoir-faire (sculpture sur bois, bijouterie, céramique, maroquinerie), mini-conférences (facture instrumentale, textile), ateliers participatifs (vannerie, textile). Pour la première fois, des rencontres professionnelles ont été organisées vendredi matin, avec la contribution de l'Hostellerie de l'Abbaye, pour mettre en relation les artisans d'art présents et des chambres d'hôtes, des hôtels, des domaines viticoles, des décorateurs d'intérieur... Par ailleurs, quatre classes de collégiens sont venues découvrir l'artisanat d'art le vendredi 5 avril. Une convention de mise à disposition des lieux a été signée entre le Département du Var et l'Agglomération à cette occasion et un lancement officiel a été organisé en présence des trois Présidents concernés : Monsieur Jean-Louis MASSON, Président du Conseil Départemental du Var, Monsieur Didier BREMOND, Président de l'Agglomération Provence Verte, Monsieur Yannick MAZETTE, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA. Pour la deuxième année consécutive, le site culturel a enregistré sa deuxième plus importante fréquentation annuelle avec près de 1300 visiteurs durant le week-end.

Budget promotion des métiers d'art : 35 000 €

Le service Tourisme de l'Agglomération répond à trois objectifs : mettre en œuvre le schéma de développement touristique communautaire voté en septembre 2021, opérer une mission de contrôle et de suivi de l'Office de Tourisme intercommunautaire Provence Verte Verdon et gérer la collecte et les reversements de la taxe de séjour.



Route Nationale 7 - La route des vacances

10 Juillet 1824, un décret annonce un nouveau numérotage des Routes Royales et attribue à la route « De Paris à Antibes et en Italie par Nice » le fameux numéro 7. Depuis, elle conservera ce chiffre et deviendra LA route des vacances, assurant le développement touristique de toute la Région Sud. POURCIEUX, TOURVES, SAINT-MAXIMIN et BRIGNOLES sont toujours traversées par cet axe routier, le plus connu de France.

L'Agglomération a positionné dans son schéma touristique la valorisation de la Nationale 7 comme outil de diversification de son offre. L'anniversaire devait donc être célébré.

Le lancement a été effectué lors de la Foire de Brignoles avec une journée dédiée à la Nationale 7. Présence d'une voiture ancienne pour les amateurs de photo, association du bouchon de TOURVES ont animé la journée avec la présentation du recueil « Le Marius Bar », tome 1 d'une collection Souvenirs de la Nationale 7 en Provence Verte, écrit par Marcel MOREL pour le compte de l'Association Les Amis du Vieux Brignoles.

Dans le cadre de la manifestation nationale Mai à vélo, une balade accompagnée par un guide du Pays d'Art et d'Histoire a eu lieu le samedi 25 mai, sur les traces de la Nationale 7 entre TOURVES et BRIGNOLES pour redécouvrir le patrimoine souvent oublié de la route, entre le Musée des Gueules Rouges et Château Tivoly.

C'est dans ce même lieu, devenu aujourd'hui l'institution Jeanne d'Arc que la Mairie de Brignoles avec le soutien de l'Agglomération, a célébré, le 10 juillet, l'exact anniversaire du fameux décret. Une soirée d'anniversaire avec voitures anciennes, pique-nique et musique d'époque avant l'inévitable gâteau et ses bougies.

Budget : 8 500 €



CHIFFRES CLÉS

**Taxe de séjour
Collectée en 2024
par la CAPV
905 516 €**

**632 802 €
reversés à l'OTI**

**63 769 €
reversés au
Département du Var**

**209 273 €
reversés au SLNPCA
(SOCIÉTÉ DE LA LIGNE NOUVELLE
PROVENCE COTE D'AZUR)**

**Hébergements
touristiques déclarés
sur Déclaloc : 2168
dont 703 en 2024**

Transports et Mobilité

La mobilité est un enjeu essentiel pour le développement et l'attractivité du territoire.

L'Agglomération Provence s'engage à favoriser une mobilité locale innovante et durable pour l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Une amélioration continue du réseau Mouv'bus

Nouvelles lignes

Afin de favoriser les déplacements des habitants, un travail permanent est réalisé sur le réseau intercommunal de transports avec l'objectif d'améliorer le service public de transport tout en limitant le recours à l'usage de la voiture individuelle. Dans cet objectif, des évolutions sont apportées sur les circuits.

8 nouvelles lignes ont été créées pour répondre aux besoins de mobilité des usagers du territoire. Le réseau Mouv'bus compte 31 lignes, soit 22 lignes scolaires et 6 lignes régulières et 3 lignes navettes.

Des bus électriques

Face aux enjeux de développement durable avec comme objectif de limiter les émissions de certains gaz polluants provenant de véhicules routiers, l'Agglomération a choisi d'introduire des véhicules électriques pour l'exploitation des lignes du réseau Mouv'bus. 2 navettes sont ainsi déployées sur certaines lignes pour les circuits internes à Brignoles.

Points d'arrêts et Abribus

L'Agglomération continue à investir et aménager les points d'arrêt en partenariat avec le Conseil Départemental du Var et les communes-membres.

Des abribus sont installés selon les emplacements disponibles sur les communes et en cohérence avec le règlement intercommunal. Un nouveau marché de fourniture, installation et entretien de mobilier urbain a été conclu avec la société Urbaneo en décembre 2024 pour une durée de trois ans maximum, pour un montant maximum annuel de commande de 200 000 € HT.

En 2024 :

- Aménagement de 143 points d'arrêt, avec la pose d'abribus et/ou de poteaux et de marquage au sol, pour un coût total de 165 861€, dont 6 abribus sur les communes de Garéoult, Ollières, Vins-sur-Caramy et Nans les Pins et 47 poteaux d'arrêt sur les communes de Brignoles, Camps-la-Source, Carcès, Cotignac, Entrecasteaux, Montfort-sur-Argens, Le Val et Vins-sur-Caramy.



CHIFFRES CLÉS

Budget
9 156 127 €
en fonctionnement
455 532 €
en investissement

Nombre d'usagers
5 569
dont 4 970 scolaires

Nombre de courses sur
l'année : 63 905

Coût d'abonnement
scolaire : 110 €

Participation
intercommunale par
abonnement : 50 euros
par élève, soit 9 310 €

Aides pour les étudiants
de moins de 26 ans 50 €
par abonnement
soit 3 200 €

Aide à l'achat d'un vélo :
11 570 € versés pour 47
dossiers

31 lignes
22 lignes scolaires
6 lignes régulières

2 navettes électriques

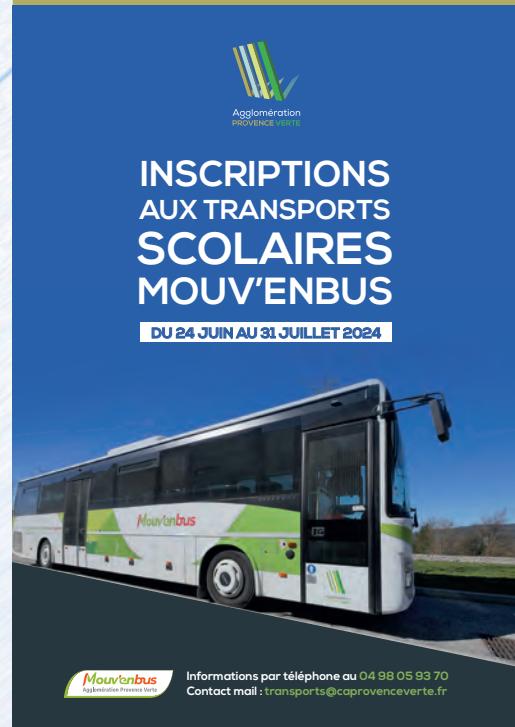
Nouvelle gestion des inscriptions scolaires depuis la rentrée 2024/2025

Depuis la rentrée scolaire 2024/2025, l'Agglomération a mis en place une nouvelle organisation administrative et financière relative à l'inscription aux transports scolaires intercommunaux. Cette organisation a permis la prise en charge totale des inscriptions (renseignements des familles, ventes de titres, délivrance des abonnements, impression et envoi des cartes de transport et duplicita directement aux familles, ...) par l'Agglomération.

La volonté est de faciliter et simplifier l'accès aux services publics de transport des voyageurs. Il s'agit également de décharger les services communaux mis à disposition au profit de l'Agglomération des missions liées aux transports. Afin d'accompagner aux mieux les familles dans ces changements majeurs, un temps d'adaptation et d'information a été nécessaire et les services respectifs ont continué à travailler en étroite collaboration pendant cette période de transition.

Les premières inscriptions, les renouvellements et l'achat des différents abonnements ou titres de transports peuvent se faire directement en ligne sur : www.mouvenbus.fr

Pour accueillir les familles, plusieurs permanences ont été organisées au sein de la Direction des Transports et de la Mobilité et sur les communes de Brignoles et de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume.



Mobilité douce et durable

- Poursuite des aménagements des aires de covoiturage sur les communes de Saint Maximin, Rocbaron et Brignoles pour un coût de 174 397 €
- Reconduction du partenariat avec l'application de covoiturage Karos pour un coût de 30 405 €
- Reconduction de l'aide intercommunale pour l'achat d'un vélo pour un budget de 40 000 €

Construction et Réhabilitation



La Direction Infrastructure et Patrimoine a la mission la mise en œuvre de la stratégie immobilière de l'Agglomération. Elle assure également la maintenance, la réhabilitation, la mise aux normes et restructuration des bâtiments afin de répondre aux besoins des différentes composantes et directions opérationnelles tout en assurant la pérennité des infrastructures.

Crèche la Courte Échelle à Brignoles

La construction du nouveau bâtiment en lieu et place du jardin d'enfants « La Courte Échelle », anciennement logé dans des modulaires s'est terminée en juin 2024. Le nouveau bâtiment peut accueillir jusqu'à 50 enfants. Les enfants ont intégré les nouveaux bâtiments en septembre 2024.

Budget : Travaux : 2 762 005 € - Études : 350 431 €



Mise en place de pergolas

- Crèche La Tour à Brignoles, Installation de deux pergolas en toile à la crèche, l'une pour la cour de la section des bébés et l'autre pour l'ombrage de la cour de la section des moyens-grands.

Budget travaux : 81 123 €

- Installation d'une pergola au rez-de-chaussée des modulaires situés au quartier de Paris afin de limiter l'ensoleillement de la façade côté Sud et améliorer le confort des agents.

Budget travaux : 52 630 €

Aire d'accueil des gens du voyage

Des travaux de réfection des bornes d'alimentation électrique ont été réalisés, dans le cadre des travaux d'amélioration de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et de mise aux normes de l'aire d'accueil.

Budget : Études : 16 200 € - Travaux : 386 500 €

Démolition du parc Mini-France

Le projet a consisté à désamianter puis démolir le bâtiment afin d'obtenir un terrain uniforme. Cette opération permet de compléter l'offre de terrains disponibles dans la ZAC de Nicopolis.

Budget : Travaux 138 480 € - Études 16 500 €

Aménagement des aires de co-voiturage sur Saint-Maximin et Pourcieux

Aménagements des aires de covoiturage du Recours à Saint-Maximin et de Pourcieux.

Budget : Travaux 144 400 € - Études 46 470 €

Réhabilitation de la «Maison du Gardien» au quartier de Paris

Cette réhabilitation a permis de créer des nouveaux espaces de bureaux pour les services de l'Agglomération.

Budget : Travaux 880 000 € - Études 116 727 €

Réfection des façades du Centre Aquatique Aquavabre

Des travaux de sécurisation des façades ont été réalisés.

La CAPV a également amélioré l'isolation du bâtiment, travaux valorisés par un Certificat d'Économie d'Énergie

Budget : Travaux 529 800 € - Études 11 635 €

Indemnisation par l'assurance 586 608 €

Valorisation des CEE : 15 900 €



Parc Automobile

Le service gère 77 véhicules et 11 engins (une augmentation de 30 véhicules et 11 engins par rapport à 2023).

- Coût annuel des entretiens : 36 000€ (baisse de 3 200 € par rapport à l'année 2023)
- Coût annuel du carburant : 56 077 € (augmentation 6 000 € par rapport à l'année 2023)
- Nombre de demandes de réparation traitées par e-Atal : 129 (augmentation de 88 demandes par rapport à l'année 2023)
- Vente de 2 véhicules via les services de France Domaines soit une recette de 95 090 € taxes domaniales déduites.
- Acquisition de 8 véhicules pour un montant total de 217 392€ TTC,
- Formation éco-conduite organisée avec le CNFPT,
-

Motorisation	Nombre de véhicules en 2024	Nombre de véhicules en 2023
Diesel	35	22
Électrique	4	3
Essence	34	20
Hybride	4	2

La campagne de diagnostic du parc automobile

La campagne de diagnostic du parc automobile a répondu à des enjeux de gestion et d'optimisation des véhicules, de sécurité et économiques. Elle a permis d'identifier les véhicules en mauvais état ou nécessitant un entretien renforcé.

La nouvelle équipe du service voirie-parc a obtenu une vision globale de sa flotte et une connaissance précise de l'état de chaque véhicule permettant d'identifier les enjeux futurs.

Cette campagne de diagnostic a été une étape clé pour renforcer la performance du parc automobile et inscrire l'Agglomération dans une démarche plus efficiente.

Maintenance du patrimoine

Voirie

En 2024 le service a réalisé l'entretien de voiries pour une montant 182 875 € et consacré 27 000 € à l'entretien des réseaux.

Réfection de 1 000 m² d'enrobés pour un montant de 42 000€ TTC

- Reprise d'un mur soutènement sur le chemin de Montfort à Correns
- Reprise d'affaissement de chaussée (communes de Brignoles, Camps la Source, Tourves et Saint Maximin), de regards pluviaux (ZAC Nicopolis et ZA Chemin d'Aix)
- Réparation de raccordement de fibre (ZA Chemin d'Aix et ZA des Consacs),
- Démarche d'économie d'énergie avec le passage en LED sur la zone de Nicopolis

Bâtiments

Le service a la charge de 82 bâtiments communautaires dont 16 dédiés à la Direction Valorisation des Déchets.

Les dépenses d'entretien des bâtiments (hors DVD) se sont élevées à 1 165 238,23 € en fonctionnement répartition :

Nettoyage 33 %

Fluides 30 %,

Maintenance corrective 21 %

Maintenance préventive 11 %

Petits travaux 1,3 %

Contrôles réglementaires 2 %

Divers 1,7%.

Les travaux d'amélioration

- Remplacement des menuiseries du Pôle enfance Jean Doriac à Saint Maximin : 117 594,85 €
- Peinture des bureaux du siège : 17 982,75 €
- Réfection totale des façades de l'Accueil de Jour Alzheimer : 35 863,20 € et pose de climatiseurs : 7 027,98 €
- Reprise des espaces extérieurs de crèches (Pôle enfance Jean Doriac, Rocbaron, Cotignac, Carcès et Néoules) : 25 605,12 €
- Reprise de revêtements intérieurs au Pôle enfance Jean Doriac : 27 094,56 €
- Aménagement d'un local temporaire pour accueillir la Maison des Petits aux Consacs : 9 141,49 €



Habitat



Le Programme local de l'Habitat de la Provence Verte est une feuille de route cohérente, réaliste et ambitieuse définie et portée unanimement par les maires afin d'assurer une offre adaptée en logements pour les ménages présents dans le territoire et ceux désireux de s'y installer et accompagner ainsi le développement de l'agglomération.

La réhabilitation du parc privé : vers un nouveau Service Public de la Rénovation de l'Habitat de Provence Verte

En 2024, le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux et louer Mieux en Provence Verte » est entré dans sa dernière année de mise en œuvre. Le dispositif, animé par Soliha, offre aux propriétaires bailleurs et occupants, un accompagnement technique et financier dans la réalisation de leur projet de travaux d'amélioration de logement, afin de répondre aux enjeux de la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie et la résorption de l'habitat indigne. Le bilan global du PIG a confirmé son efficacité avec 1644 dossiers étudiés en 5 ans, dont 337 déposés à l'ANAH, tous projets confondus.

Cela représente un montant total de travaux de 10 968 866 € qui ont bénéficié de subventions de :

ANAH :	5 299 198 €
CAPV :	1 607 458 €
Département :	1 704 171 €
Caisse de Retraite :	65 054 €
Action Logement :	53 839 €

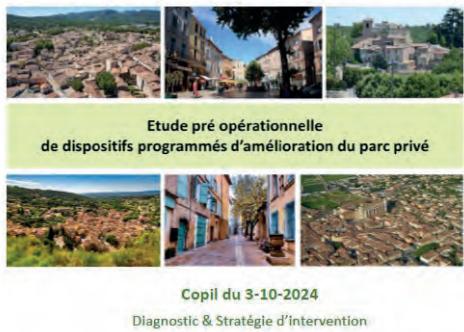
Afin de déterminer le prochain dispositif d'amélioration de l'habitat privé, une étude a été menée en lien étroit avec les communes. L'audit final du PIG mené dans ce cadre a confirmé l'efficacité du dispositif pour accompagner la réhabilitation du parc de logements privés, et la nécessité de pérenniser cette dynamique par la mise en place d'un nouvel outil opérationnel.

Le cadre réglementaire d'intervention de l'ANAH a été modifié en juillet 2024. Les territoires doivent désormais se doter d'un Service Public de la Rénovation Habitat (SPRH), au sein duquel fusionnent les Espaces Conseils France Rénov' et les dispositifs opérationnels (PIG) contractualisés à travers un Pacte Territorial France Rénov', pour une durée de 5 ans.

Ce pacte territorial s'articule autour de 3 volets d'intervention :

1. Dynamique territoriale,
2. Information-conseil-orientation de tout propriétaire,
3. Accompagnement de publics cibles dans les projets de travaux (volet facultatif).

Afin de poursuivre la dynamique partenariale initiée via le PIG, dans un objectif de simplification du parcours pour les ménages du territoire, l'Agglomération s'est engagée à porter un Service Public de la Rénovation de l'Habitat et déployer l'ensemble des volets d'interventions en 2025.



Signature d'une convention Habitat Multi sites avec l'Etablissement Public Foncier PACA

L'Agglomération Provence Verte et l'EPF Provence-Alpes-Côte d'Azur s'associent afin de favoriser la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du territoire. Dans le cadre de la convention Habitat Multisites signée le 12 avril 2024, l'Agglomération sollicite l'EPF PACA pour une mission d'acquisition foncière et de portage foncier des biens permettant la réalisation de programmes d'habitat ; les sites concernés doivent répondre à des critères de localisation, d'économie d'espace et de limitation de l'artificialisation des sols.

La convention Multisites vise à la réalisation d'environ 200 logements mixtes, dont au moins 40% de logements aidés pour la période 2024-2029.

L'engagement de l'Agglomération en tant délégataire des aides à la pierre

La loi permet à l'État de déléguer aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la gestion de ses aides à la pierre qui concourent à la mise en œuvre de leur Programme Local de l'Habitat (PLH).

Cette délégation permet d'attribuer les aides de l'État en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et de la location-accession. Elle permet également de gérer et attribuer les aides que l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) mobilise en faveur de la rénovation du parc privé.

Par délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2024, l'Agglomération a acté son engagement dans la démarche d'élaboration des conventions spécifiques définissant les modalités d'exercices de la délégation pour une prise d'effet effective au 1er janvier 2026.

Ce outil, en synergie avec la mise en place du service public de la rénovation de l'habitat (SPHR), permettra de renforcer le pilotage et d'avoir un suivi concerté des actions en faveur de la politique de l'habitat en renforçant la proximité avec les communes, les habitants du territoire et les acteurs de l'habitat dont les bailleurs sociaux.

Le soutien au Plan Façade pour une redynamisation des centres anciens

Afin de soutenir l'action des communes qui mettent en place un dispositif en faveur de l'embellissement de leurs centres anciens et coeurs de village, l'Agglomération Provence Verte attribue une aide financière complémentaire, plafonnée à 1 000 € par projet, à la subvention communale pour les travaux de rénovation des façades.

Le bilan 2024 confirme l'intérêt de la démarche avec 35 dossiers subventionnés sur l'ensemble des 19 communes disposant d'un Plan Façade.

Un partenariat renforcé avec Action Logement en faveur de l'accès au logement des salariés

Le logement des actifs est un enjeu majeur pour le territoire de la Provence Verte, aussi l'agglomération a renforcé son partenariat avec Action Logement afin de promouvoir auprès des entreprises locales, et de leurs salariés, les dispositifs d'aides et services liés au logement permettant de favoriser le développement économique et l'emploi :

- Le 16 septembre 2024, les entreprises et les élus du territoire ont participé à l'Afterwork « Des solutions clés en main pour loger les salariés en Provence Verte »
- Des permanences mensuelles ont été mises en place dès septembre 2024, au Point Justice Intercommunal de St Maximin, et dans les locaux de l'Agglomération situés dans la ZAC de Nicopolis à Brignoles



CHIFFRES CLÉS

Réalisation l'objectif global de production de logements inscrit au PLH (lissé par année)
107 %

Amélioration de l'Habitat (PIG et OPAH)
55 dossiers traités
374 229 € aides accordées par la CAPV

Plan façades
35 dossiers traités
35 000€ d'aides accordées

Aire d'accueil des Gens du Voyage 12,20% de taux d'occupation
283 personnes accueillies
23,4 jours moyen de séjour



Aménagement du territoire



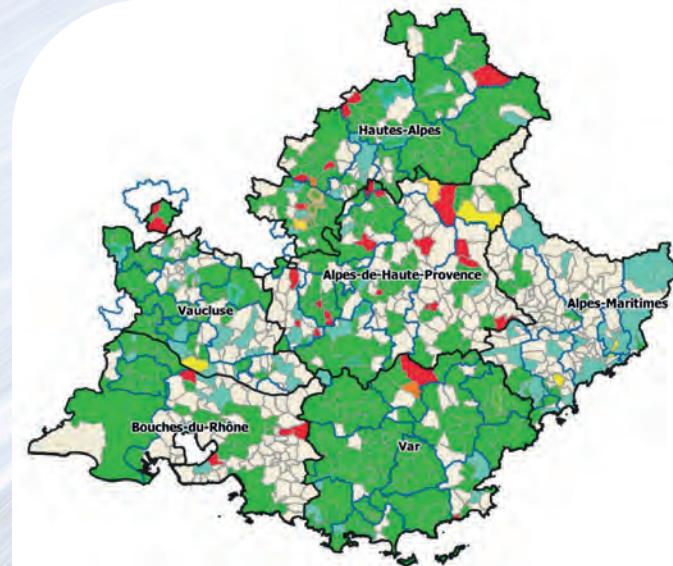
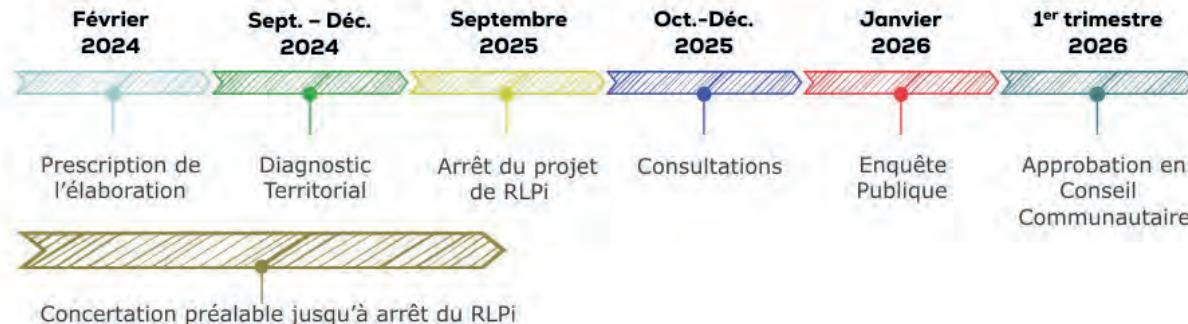
La Direction Aménagement du Territoire est composée de trois services, le service Instructeur des Autorisations du Droit du Sol, le service Planification & Aménagement du Territoire ainsi que le service Système d'Information Géographique.

Règlement Local de Publicité Intercommunal

En 2024, le service Planification & Aménagement du Territoire a lancé l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Ce document permettra à terme de réglementer l'ensemble des publicités, des enseignes et des préenseignes visibles depuis l'espace public sur l'ensemble du territoire communautaire. Une démarche de concertation préalable est ainsi engagée et permet aux administrés de faire connaître leur avis sur la thématique publicité. L'objectif d'approbation du RLPi est fixé au 1er trimestre 2026.

Dans le cadre de cette démarche d'élaboration du RLPi, l'Agglomération Provence Verte a été lauréate d'un appel à projet « RLPi » lancé par l'État, permettant à l'Agglomération de bénéficier d'un financement à hauteur de 37 500 €

L'élaboration du RLPi s'organise par phases qui sont les suivantes :



Objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Dans le cadre de l'objectif national Zéro Artificialisation Nette, le service Planification & Aménagement du Territoire a lancé un accompagnement auprès des communes-membres de l'Agglomération leur permettant de bénéficier d'un appui pour la réalisation de leur bilan de consommation foncière. L'accompagnement permet d'aller à la rencontre des élus et des techniciens des communes afin de les sensibiliser aux enjeux liés à la sobriété foncière et au contexte réglementaire induit par la loi Climat & Résilience. Cette démarche se poursuit en 2025.

CHIFFRES CLÉS

RLPi
Élaboration du Règlement Local de
Publicité Intercommunal
enveloppe globale 100 000 € TTC

Accompagnement sur la sobriété foncière :
14 des 28 communes ont bénéficié, suite à la proposition d'accompagnement, d'un rendez-vous leur permettant de mieux saisir les enjeux liés à l'objectif Zéro Artificialisation Nette et à sa mise en œuvre l'échelle communale. Les communes travaillent actuellement à l'établissement de leur bilan.

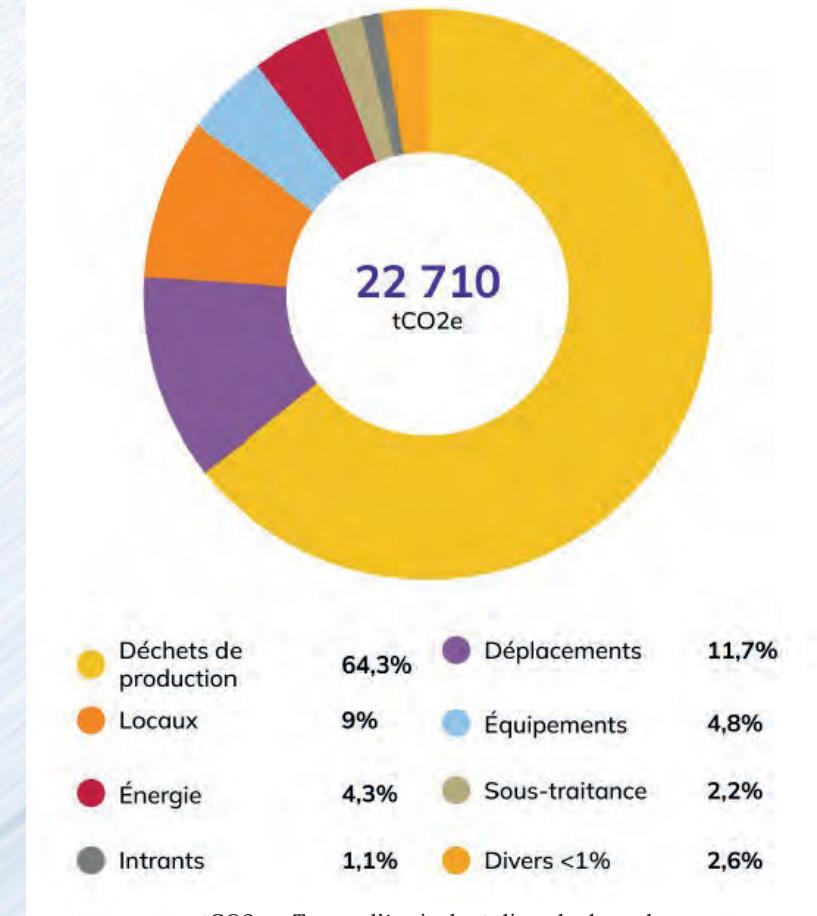
Parcs & Jardins en Provence Verte :
A ce jour 30 sites ont été repérés à l'échelle communautaire, la cartographie sera finalisée au 2e trimestre 2025

Le dispositif des BEGES

Le dispositif des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES), encadré par l'article L. 229-25 du Code de l'Environnement, prévoit la réalisation d'un bilan d'émissions et d'un plan d'action volontaire visant à les réduire tous les trois pour les départements, les communes et les EPCI de plus de 50 000 habitants.

L'ensemble des bilans est publié sur une plateforme publique administrée par l'ADEME : <https://bilans-ges.ademe.fr/>

Résultats du BEGES de l'Agglomération Provence Verte



Soutien aux communes



Les fonds de concours communautaires

En 2024, l'Agglomération Provence Verte a instruit 34 dossiers de demande de fonds de concours représentant une aide de 2 338 277,88 €

- 10 dossiers pour la valorisation du patrimoine communal
- 09 dossiers pour des équipements sportifs, culturel et de loisirs
- 15 dossiers pour les espaces publics



L'assistance informatique

En 2024, trois communes et la Régie des Eaux de la Provence Verte (REPV) étaient sous contrat avec l'Agglomération Provence Verte afin de bénéficier de l'expertise de la Direction du Numérique.

Les interventions

- Camps la Source : 21 interventions soit 19 heures de travail
- La Celle : 12 interventions soit 23 heures de travail (la commune de La Celle a mis fin à sa convention en fin d'année 2024)
- Cotignac : 5 interventions soit 13h30 de travail
- REPV : 51 interventions soit 98 heures de travail

Le service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols

En 2024, le service Droit des sols a instruit 3577 dossiers :

- 2 457 autorisations d'urbanisme
- 1 120 certificats d'urbanisme

Pour le compte des 19 communes sous convention :

- Bras
- Brignoles
- Correns
- Tourves
- Pourcieux
- Entrecasteaux
- Montfort-sur-Argens
- Cotignac
- Vins
- La Celle
- Camps la Source
- Chateauvert
- Carces
- Mazaugues
- Forcalqueiret
- Pourrieres
- Ollières
- Sainte-Anastasie-sur-Issole
- Plan-d'aups-Sainte-Baume



Gestion et Valorisation des Déchets



La Direction Valorisation des Déchets porte la compétence collecte et prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA). Ce service a pour mission de collecter les DMA en porte-à-porte (bacs individuels), en points d'apport volontaire (colonnes et bacs collectifs) et au sein des déchèteries, de laver et d'effectuer la maintenance des contenants de collecte. De nombreuses actions de sensibilisation sont également déployées en faveur de l'économie circulaire :

- Déploiement du compostage de proximité (distribution de composteurs individuels, implantation de composteurs collectifs, installation de composteurs pédagogiques au sein des écoles) ;
- Visites des équipements de tri et d'enfouissement des déchets ;
- Interventions en classe pour sensibiliser les élèves du primaire au lycée sur le tri et la réduction des déchets (programme d'éducation au développement durable) ;
- Développement de la réparation et du réemploi des objets au sein des deux ressourceries exploitées par l'association d'insertion La Courtoise ;
- Labélisation d'acteurs économiques « Commerce Engagé » éco-exemplaires en matière de tri et de réduction des déchets et prônant la consommation durable ;
- Animation d'ateliers « Zéro déchet » et « Réparons » pour accompagner et sensibiliser les habitants à la réutilisation et la réparation des objets, la fabrication de produits naturels maison... ;
- Octroi d'aide à l'achat de broyeurs à végétaux pour les foyers résidant en habitat pavillonnaire avec jardin ;
- Organisation d'opérations de ramassages de déchets abandonnés dans la nature ;

Lutte contre les déchets abandonnés

L'Agglomération a signé une convention pour l'élaboration d'un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés avec CITEO, éco-organisme en charge du soutien de la filière de recyclage des emballages ménagers. Ce plan consistera à mettre en œuvre des actions préventives et curatives pour lutter contre les déchets abandonnés dans la nature ou au pied des contenants de collecte, telles que la cartographie des hotspots, l'évaluation du sentiment de propreté, la caractérisation des déchets abandonnés, l'installation de caméras dotées de l'intelligence artificielle, formation des élus et de la Police Municipale...

Budget alloué /an : 228 000€ (entièvement soutenu par CITEO)

Gestion des déchèteries

Une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur des déchèteries a été lancée afin d'optimiser la gestion des déchèteries, rationaliser les coûts et définir un plan d'investissement pour l'aménagement ou la construction de déchèterie(s). L'intégration de toutes les nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur), l'amélioration de la qualité du tri de certains flux de déchets et l'implantation de zones de réemploi des objets et matériaux au sein des déchèteries font partie intégrante de l'étude. La question foncière et d'aménagement de sites est intrinsèquement étudiée afin d'envisager la fermeture et/ou la construction et/ou la transformation de site(s), ainsi que le contrôle de leur accès. Enfin, l'étude aborde le volet réglementaire avec la mise en conformité des normes de sécurité et des dossiers ICPE des déchèteries et du pôle valorisation des déchets verts.

Budget alloué : 76 000 €HT (tranche ferme et tranche optionnelle)



CHIFFRES CLÉS



« Composteurs'drive »

L'Agglomération Provence Verte a déployé la distribution gratuite de composteurs individuels sous forme de « Composteurs'drive » au sein des 28 communes du territoire. Ce service de proximité a permis d'accroître le nombre de composteurs distribués auprès des foyers possédant un pavillon avec jardin.

Résultats des principaux tonnages 2024 :

Ratio : 240 kg/habitant/an d'ordures ménagères

Flux	Tonnages 2023	Tonnages 2024	Evolution
Ordures ménagères	25 390	25 092	-1,2%
Emballages	4 597	5 041	9,7%
Verre	3 055	3 128	2,4%
Papier	866	808	-6,7%
Cartons (colonnes)	351	522	48,7%
Encombrants	8 668	7 759	-10,5%
Gravats	10 932	8 217	-24,8%
Ferrailles	1 550	1 465	-5,5%
Bois	3 502	3 042	-13,1%
Cartons (déchèteries)	1 136	1 056	-7,0%
Déchets verts	11 554	10 541	-8,8%

65 Composteurs'drive

2 500 composteurs distribués (12 000 depuis 2003)

+120% de foyers équipés par rapport à 2023

9 composteurs collectifs inaugurés

57 composteurs collectifs en place au total

1 700 foyers estimés participants

430 professionnels soumis à la redevance spéciale (administrations et entreprises confondues)

4 800 enfants sensibilisés dans les écoles

700 tonnes d'objets réparés et réemployés dans les ressourceries

16 tonnes de sapins de Noël collectés pour être broyés



Protéger la Forêt



Le territoire de la Provence Verte est largement façonné par ses forêts, qui occupent une part significative du paysage et jouent un rôle clé dans l'équilibre écologique. Ces massifs sont constitués d'essences méditerranéennes emblématiques, telles que le pin d'Alep, le chêne vert et le chêne pubescent. Toutefois, leur vulnérabilité accrue face aux sécheresses répétées et aux incendies fait de leur gestion un enjeu stratégique pour l'Agglomération Provence Verte.

Face à ces défis, l'Agglomération déploie une politique proactive de préservation des forêts et de prévention des incendies, pilotée par le service Forêt et Paysage. L'objectif est de protéger ces espaces naturels en combinant prévention, entretien et valorisation. Les actions s'articulent autour de trois axes majeurs : la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), la dynamisation de la gestion forestière et l'aménagement des sites naturels ouverts au public.

Sécurisation des Ouvrages DFCI

L'entretien des ouvrages DFCI nécessite une sécurisation foncière adaptée. Une grande partie de ces infrastructures traversent des terrains privés, rendant essentielle la mise en place de servitudes garantissant leur entretien et leur accessibilité.

En 2024, six nouvelles servitudes ont été instaurées par arrêté préfectoral, portant à 13 le nombre total d'ouvrages désormais sécurisés sur le territoire, contre un seul en 2023. Ce renforcement juridique permet de garantir la pérennité du maillage DFCI et d'améliorer la capacité d'intervention en cas de feu.

Aménagements et travaux DFCI

Des travaux de grande ampleur ont été réalisés en 2024 pour renforcer le réseau DFCI. Ces interventions ont permis de finaliser les chantiers engagés en 2021 et 2022, tout en lançant un nouveau marché de travaux pour anticiper les besoins futurs.

Chaque projet a suivi un processus structuré, incluant études techniques, validations environnementales, autorisations foncières et suivi rigoureux des chantiers. Les résultats concrets :

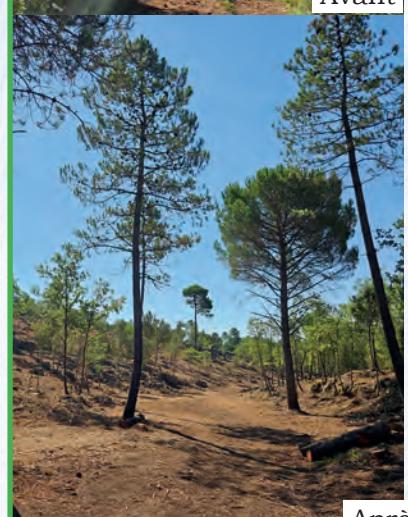
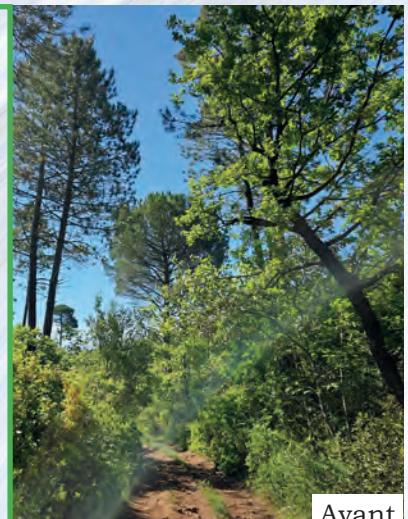
- 112 hectares de forêt entretenus
- 23 kilomètres de pistes DFCI remises en état
- 2 nouvelles citerne installées
- 4 citerne mises aux normes

Dynamisation de la gestion forestière

La CAPV poursuit son engagement en faveur d'une gestion forestière durable, en partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF). L'objectif est de mieux exploiter les forêts privées et de réduire l'accumulation de biomasse, qui constitue un facteur aggravant du risque incendie.

Un projet de regroupement de propriétaires forestiers a été finalisé sur Sainte-Anastasie-sur-Issole et Forcalqueiret. Il prévoit, dès 2025, des travaux sylvicoles visant à éclaircir les peuplements de résineux, dont le bois sera valorisé en circuit court via la centrale biomasse de Brignoles (Sylviana).

Un nouveau projet de regroupement forestier a également été initié sur Carcès, où des études sont en cours pour une mise en œuvre progressive.





Aménagement des sources de l'Huveaune à Nans-les-Pins

L'accueil du public dans les espaces naturels sensibles est un enjeu majeur. En 2024, l'Agglomération a finalisé les travaux sur le site des sources de l'Huveaune à Nans-les-Pins.

Après une première phase menée en 2023 par l'ONF, des équipements de signalétique et d'orientation ont été installés pour canaliser les flux de visiteurs et préserver l'écosystème. Ont ainsi été implantés :

- 1 panneau d'information
- 3 totems aux entrées de la commune
- 20 fléchages directionnels

CHIFFRES CLÉS

DFCI

6 servitudes mises en place
112 hectares de forêt entretenus
23 km de bandes de roulement aménagés
2 nouvelles citerne installées
4 citerne mises aux normes
Budget total investi : 443 650,97 € TTC

Sources de l'Huveaune

1 panneau d'information
3 totems d'entrée de commune
20 fléchages directionnels
Budget investi : 9 744 € TTC

Expérimentation des portails connectés

L'innovation majeure de 2024 est l'expérimentation de portails connectés pour sécuriser l'accès aux ouvrages DFCI tout en respectant la propriété privée.

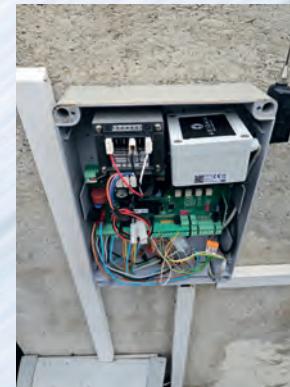
Installés en novembre 2024 sur plusieurs sites pilotes, ces dispositifs garantissent une accessibilité permanente aux services de prévention incendie, tout en préservant la tranquillité des propriétaires forestiers. Deux prototypes aux systèmes d'ouverture distincts sont actuellement testés.

Partenaires du projet :

- Association Safe Cluster (accompagnement technique)
- Comité technique d'experts (SDIS du Var, Département du Var, PNR Sainte-Baume, Communes Forestières du Var).

Coût total de l'expérimentation : 53 081,40 € TTC.

Un film promotionnel sera réalisé en 2025 pour valoriser cette initiative et en présenter les résultats. Une analyse détaillée des performances des portails et de leur impact sera menée pour envisager une généralisation de ces équipements à l'échelle du territoire.



Méouunes-lès-Montrieux et Bras
Installation des prototypes liés à l'expérimentation des « portails connectés »



Gestion des Milieux Aquatiques -GéMAPI

Le Service Pluvial/GéMAPI de l'Agglomération Provence Verte est intégré à la Direction Grand Cycle de l'Eau depuis février 2023. Il regroupe la gestion des Eaux Pluviales Urbaines (EPU) et la GéMAPI.

La GéMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) peut difficilement se limiter aux frontières administratives. L'Agglomération a souhaité déléguer cette compétence à 4 syndicats qui œuvrent sur une échelle adaptée, le bassin versant. Ils assurent la gouvernance interterritoriale des cours d'eau, coordonnent les actions spécifiques et portent les Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) :

- Le Syndicat Mixte de l'Argens (SMA) : Bras, Brignoles, Camps-la-Source, Carcès, Châteauvert, Correns, Cotignac, Entrecasteaux, Forcalqueiret, Garéoult, La Celle, La Roquebrussanne, Le Val, Mazaugues, Montfort sur Argens, Nans les Pins, Néoules, Ollières, Rocbaron, Rougiers, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Saint-Maximin-la-Sainte Baume, Tourves, Vins sur Caramy
- EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) MENELIK : Pourrières Pourcieux pour le bassin versant de l'Arc
- EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) HuCA : Plan-d'Aups-Sainte-Baume et Nans-les-Pins pour le bassin versant Huveaune
- Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau (SMBVG) : Méounes-lès-Montrieux

En 2024,

- **SMA** : mise en place du PTGE de la Bresque, actions de sensibilisation avec l'appel à projet « économisons l'eau », mise en place du dispositif ALABRI, proposition d'aménagement des Zones d'Expansion des Crues, mise en place d'un Système d'Information Géographique, lancement de l'étude connaissance hydrologique, généralisation de l'outil d'alerte mutualisé Predict, pose de repères de crue, dépôt des dossiers réglementaires de demande d'autorisation et de demande de subvention (travaux et acquisitions foncières) de l'action 45 du PAPI (préservation des inondations sur Brignoles)
- **EPAGE MENELIK** : poursuite de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) avec de nombreux ateliers / réunions et finalisation de l'étude hydraulique sur la Tune
- **EPAGE HuCA** : engagement de la phase transitoire du contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune avec l'intégration des opérations de travaux sur les réseaux et la station d'épuration de Plan d'Aups Sainte Baume
- **SMBVG** : travaux d'entretien, finalisation de l'étude pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (modélisation, cartographies de l'aléa inondation, recensement et caractérisation des enjeux) et participation financière à 6 opérations territoriales (études et aménagement Gapeau et affluents).



CHIFFRES CLÉS

GéMAPI participations de la CAPV

SMA

642 235,98 € en fonctionnement
111 029,42 € en investissement

EPAGE MENELIK

86 589 €

EPAGE HuCA

10 000 €.

SMBVG

60 694,89 €



Flyer ALABRI

Afin d'assurer une homogénéité du système de décision pour la gestion des risques hydrométéorologiques, l'Agglomération a permis aux communes de Pourrières, Pourcieux et Plan d'Aups Sainte Baume de bénéficier du même outil (Predict) que celle en place sur les 25 autres communes du territoire. Coût 4 100 €



Eaux Pluviales Urbaines

La compétence « Eaux Pluviales Urbaines », transférée à l'Agglomération Provence Verte au 1er janvier 2020 conformément à la loi NOTRe, est gérée par des conventions de délégation entre l'EPCI et ses 28 communes-membres. Suite à un recensement de l'ensemble des ouvrages impactés par les eaux pluviales urbaines réalisé en 2021 et la définition/validation d'outils d'évaluation des coûts du service en termes d'ouvrages concernés, de moyens personnels, d'objectifs techniques et d'incidences financières, une nouvelle convention de délégation a été mise en place au 1er janvier 2024. La nouvelle convention de délégation a permis de définir des objectifs d'entretien sur le patrimoine pluvial défini mais aussi d'aider financièrement des opérations de création de nouveaux équipements ou d'études pour améliorer le fonctionnement des systèmes en place.

CHIFFRES CLÉS

Eaux Pluviales Urbaines

530 699,40 €
d'aides attribuées au titre des
Fonds de concours 2024
à 9 communes

106 084,44 €
de remboursement de frais
d'entretien des ouvrages
à 9 communes



Bouchon hydraulique à Bras

En 2024,

La nouvelle convention de délégation a permis de définir des objectifs d'entretien sur le patrimoine pluvial défini mais aussi d'aider financièrement des opérations de création de nouveaux équipements ou d'études pour améliorer le fonctionnement des systèmes en place.

9 communes : Brignoles, Cotignac, Correns, Forcalqueiret, La Roquebrussanne, Méounes-lès-Montrieux, Néoules, Pourcieux, Pourrières, Sainte-Anastasie-sur-Issole, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Vins-sur-Caramy ont bénéficié de remboursements de frais d'entretien des ouvrages (fossés, collecteur, bassin).

Des fonds de concours ont été attribués à 9 communes : Cotignac, Correns, Entrecasteaux, Le Val, Pourcieux, Pourrières, Rocbaron, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume et Tourves pour du renouvellement ou des extensions de réseau, la création d'un bassin de rétention, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur et l'installation de filets de collecte de déchets.



Le Gour de la Tune à Pourrières

Le service pluvial/GEMAPI et le SMA étaient présents sur la foire de Brignoles, au sein du stand de l'Agglomération Provence Verte durant deux jours pendant lesquels une sensibilisation mais aussi des renseignements et des informations ont pu être délivrés sur le dispositif ALABRI aux nombreux visiteurs de cette manifestation. La nouvelle plaquette d'information a ainsi pu être diffusée largement.



Service Public d'Assainissement Non Collectif



Définition

L'Assainissement Non Collectif (ANC) peut se définir comme « tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement ».

Dans le langage courant, ainsi que dans certains textes réglementaires, l'Assainissement Non Collectif est encore désigné par les termes « assainissement individuel » ou « assainissement autonome ».

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'Agglomération Provence Verte est intégré à la Direction Grand Cycle de l'Eau depuis février 2023. Il est géré en régie sur les 28 communes membres. Il est chargé de :

- Conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif
- Contrôler les installations d'Assainissement Non Collectif des 28 communes membres soit environ 18 000 équipements (recensement en cours).

Le service est composé d'un responsable, de deux administratifs et de 7 techniciens qui œuvrent sur tout le territoire et assurent les prestations de contrôle des installations neuves ou réhabilitées (conception, exécution) et des installations existantes (périodique à l'initiative du SPANC ou sur demande d'un tiers - vente).

Ce service public est financé par les redevances des contrôles facturées aux usagers concernés.

En 2024, le recrutement de deux nouveaux techniciens a permis d'augmenter le nombre de visites périodiques hors vente de 13% à 32% sur les installations présentant une pollution avérée et donc d'accélérer les démarches pour une mise en conformité et une préservation environnementale du territoire.

Le SPANC était présent sur la foire de Brignoles, au sein du stand de l'Agglomération Provence Verte durant deux jours pendant lesquels une sensibilisation mais aussi des renseignements et des informations ont pu être délivrés aux nombreux visiteurs de cette manifestation. La nouvelle plaquette d'information a été mise à jour pour cette occasion et a ainsi pu être diffusée largement. De plus, une conférence de présentation du SPANC et des obligations réglementaires en matière d'assainissement non collectif a été organisée le dimanche 14 avril 2024.

CHIFFRES CLÉS

2 865 contrôles

830 contrôles de conception

566 contrôles d'exécution des travaux (contrôles chantiers)

908 contrôles périodiques

561 contrôles pour vente immobilière

**Montant des redevances perçues
638 777 €**

**975 rendez-vous
Enregistrés et traités
sur l'application web E.SPANC**





Agglomération
PROVENCE VERTE

Rechercher et réparer les fuites domestiques

Arroser son jardin avec modération

Ne pas laisser couler l'eau inutilement

**Choisir des appareils électroménagers
économies en eau**

Eviter de laver son véhicule au jet



**L'eau est un bien
précieux qu'il
faut préserver**

**148 litres d'eau potable,
c'est la consommation moyenne quotidienne
de chaque habitant de la Provence verte.**

SOYONS RESPONSABLES, ÉCONOMISONS !



Eau Potable et Assainissement Collectif



Le Service Eau Potable et Assainissement Collectif (SEPAC) est intégré à la Direction Grand Cycle de l'Eau depuis février 2023. Son organisation varie, en volume et en intervention, en fonction des enjeux structurels, techniques et organisationnels.

Ainsi, en 2024, la gestion de ces 2 compétences a été :

- En totalité en régie pour 14 communes, dont 9 communes regroupées au sein de la Régie des Eaux de la Provence Verte (REPV) et 5 sous convention de délégation avec la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV),
- En Délégation de Service Public (DSP) auprès de Délégataires spécialisés (SAUR, SUEZ, VEOLIA, AQUALTER) pour 12 communes et 2 syndicats (11 communes et 2 syndicats sous convention de délégation avec la CAPV et 1 commune en gestion directe de la CAPV),
- Pour partie en régie et en DSP, par compétence, pour 2 communes dont une sous convention de délégation avec la CAPV et l'autre scindée entre REPV en régie et CAPV en gestion directe.

CHIFFRES CLÉS

17 contrats de mandats avec 9 communes

11 dépôts de subvention pour 6 communes

228 490 € d'aides encaissées.



Chantier station potabilisation à Mazaugues

Les contrats de mandats sont une prescription des conventions de délégation permettant aux communes de conclure des marchés au-delà de 10 000 €. En 2024, 17 contrats de mandats ont été conclus entre l'Agglomération Provence Verte et 9 communes (amélioration du patrimoine, lancement DSP, sécurisation de l'alimentation en eau potable, schéma directeur, renouvellement de canalisations EU et/ou AEP).

11 dépôts de subvention auprès de l'Agence de l'Eau/DETRE pour 6 communes ont été réalisés (schémas directeurs, travaux sur réseaux/forages). 228 490 € d'aides ont été encaissées.



Pose de la 1ère pierre de la STEP à Méounes-les-Montrieux

Les schémas directeurs eau potable ou assainissement sont indispensables pour une planification de travaux adaptée et raisonnée. Sur 2024, ils ont été en phase réalisation sur Le Val (AEP), Méounes-lès-Montrieux (AEP), Cotignac (AEP), Néoules (EU), Saint-Maximin-la-Sainte-Baume (EU), Vins-sur-Caramy (AEP), Ste Anastasie (EU et AEP), SIAE Ste Baume (AEP).

- Les schémas directeurs assainissement identifient, entre autres, des travaux de réduction des eaux claires parasites (ECP) dans les réseaux d'assainissement collectif afin de réduire les dysfonctionnements des postes de pompage et de la station d'épuration par surcharges hydrauliques. Ainsi, des travaux de renouvellement de canalisations d'eaux usées ont été étudiés et/ou effectués sur Bras, Camps-la-Source, Carcès, Plan d'Aups, Le Val, Méounes-lès-Montrieux, La Roquebrussanne, Saint Maximin la Sainte Baume, Rougiers et Nans-les-Pins.
- La station d'épuration est un organe indispensable au traitement des eaux usées de la zone en assainissement collectif. Cet équipement doit être parfois remis aux normes. En 2024, certaines installations ont été en projet (Plan d'Aups, La Roquebrussanne et Saint Maximin la Sainte Baume) et d'autre en réalisation (Méounes-lès-Montrieux).
- Les schémas directeurs eau potable identifient des travaux pour améliorer rendement du réseau et assurer la préservation des ressources. Ainsi, des renouvellements de canalisations ont été effectués à Bras, Cotignac, Garéoult, La Roquebrussanne et Rougiers.
- Des travaux de diversification et/ou de sécurisation de la ressource en eau ont été engagés sur Le Val, Rocbaron, La Roquebrussanne, Néoules, Cotignac, Carcès, Méounes-lès-Montrieux, SIAE Ste Baume, ex SIVU Issole, Pourrières, Mazaugues et Garéoult.
- Le bassin versant de l'Issole est confronté à une forte pression sur la ressource en eau et une importante vulnérabilité au risque pollution. Des actions avec les Communes concernées et le service agriculture communautaire ont été poursuivies : campagne de suivi qualité de la ressource, étude d'usine de potabilisation, étude de protection des ressources actuelles et prospection de ressources alternatives.

Trois opérations majeures sont à mettre en exergue : la pose de la première pierre de la future station d'épuration de Méounes-lès-Montrieux, le début des travaux de construction de l'usine de potabilisation de l'eau sur Mazaugues, l'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation pour la remise en service de la source Font Pétugue-La Lône à Méounes-lès-Montrieux.

Ces 3 dernières années (2021, 2022 et 2023), le déficit hydrique observé dans la région s'est traduit par des épisodes de sécheresse plus ou moins longues et importants. Comme en 2023, le préfet du Var a pris les premières mesures pour économiser la ressource dès février 2024 mais certaines zones du département du Var ont été épargnées par le placement en crise sécheresse et compte-tenu de la pluviométrie automnale et de la remontée des niveaux de l'ensemble des cours d'eau, les arrêtés sécheresse n'ont pas été reconduits au-delà du 15 octobre 2024.

Depuis septembre 2023, le SEPAC avait engagé une démarche globale sur son territoire sur la compétence eau et assainissement visant à garantir l'équilibre financier tout en investissant massivement, s'organiser rendre un service public de qualité et assurer une harmonisation des modalités de facturations.

Après un séminaire et deux bureaux communautaires les élus ont adopté par délibération du conseil communautaire du 24 juin 2024 :

- Sur la politique tarifaire : l'application d'une part fixe et d'une part variable systématique, la fixation de tranches de consommation unifiées, la mise en place d'une évolution tarifaire « mécanique ».
- Sur l'évolution tarifaire : pour la CAPV un partage entre péréquation intercommunale et prise en charge communale avec des tarifs différenciés sur toutes les tranches de facturation et pour la REPV une tarification unifiée
- Sur le mode de gestion : 2 modes de gestion (REPV et DSP mutualisée) avec la fin des conventions de délégation pour 2028

Une étude globale sur le fonctionnement de la Régie des Eaux de la Provence Verte est en cours afin de pouvoir préparer l'organisation future d'exercice de la compétence. La restitution devrait intervenir courant 2025 et permettra de proposer le schéma organisationnel d'exercice de la compétence eau et assainissement à horizon 2027.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Agglomération
PROVENCE VERTE

Toujours provençale
Toujours verte
Toujours à vos côtés !

Agglomération
PROVENCE VERTE

AGGLOMÉRATION PROVENCE VERTE
Quartier de Paris

174 Route Départementale 554
83170 BRIGNOLES

04 98 05 27 10

contact@caprovenceverte.fr
www.caprovenceverte.fr